



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE GESTION
2024**

SOMMAIRE

1) PÔLE ADMINISTRATIF

1.1	L'administration générale de l'office et les actes ordinaires de gestion	p.06
	a. Le conseil d'administration et les réunions de commissions	
1.2	Le recouvrement des créances	p.06
1.3	Les Ressources Humaines	p.10
	a. Structure des effectifs b. Répartition des catégories c. Données sociodémographiques d. Télétravail et formation e. Absences pour raison de santé f. Délibération RH : recrutement et organisation interne	
1.4	Les redevances	p.12
	a. Les redevances b. Montants titrés et encaissements en 2024 c. Les prélèvements sur la ressource en eau d. Évolutions et faits marquants en 2024 e. Les taux des redevances	

2) PÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

2.1 Service des Milieux aquatiques

p.19

2.1.1 Connaissance

- a. Les cours d'eau
- b. Les eaux souterraines
- c. Les eaux littorales
- d. Les plans d'eau

2.1.2 Animations et projets pédagogiques

- a. Projet pédagogique : les aquanautes
- b. Rencontre avec les associations
- c. Journées d'animation

3) PÔLE PLANIFICATION ET PROGRAMMES

3.1 Ressource en eau & eau potable

p.44

3.1.1 Connaissances

- a. Etude du fonctionnement hydrologique et de la vulnérabilité des marais côtiers de Port-Louis
- b. Création d'un outil prévisionnel des niveaux piézométriques en Guadeloupe : MÉTEAU Nappe

3.1.2 Accompagnement technique & financier

- a. Bilan du dispositif « sécheresse », année 2024
- b. Recherches de nouvelles ressources en eau sur l'île de la Basse-Terre
- c. Stockage d'eau potable dans les établissements sensibles du territoire
- d. Récupération et réutilisation des eaux de pluie à l'échelle du territoire
- e. Karuwash, un projet innovant et écologique pour la Guadeloupe

3.1.3 Communication, sensibilisation et animation

- a. Partenariat avec la société Caraïbéditions pour la production de 4 ouvrages à destination de la jeunesse
- b. Appui technique du Lycée Gerville Réache de Basse-Terre dans le cadre de l'édition 2024-2025 des Olympiades des géosciences

3.2 Assainissement **p.56**

- a. Les ouvrages d'assainissement en arrêt prolongé
- b. Autosurveillance des systèmes d'assainissement
- c. Appel à Projet assainissement 2022
- d. Instructions techniques pour des Aides Financières
- e. Assainissement non collectif
- f. Coopération internationale

3.3 Changement climatique et accompagnement partenaires **p.62**

- a. Renforcement de l'accompagnement et du partenariat
- b. Sensibilisation globale aux enjeux
- c. Accompagnement des politiques d'adaptation face aux évènements climatiques majeurs plus fréquents

3.4 Observatoire de l'eau **p.68**

- a. Site internet de l'observatoire de l'eau
- b. Organisation du séminaire de présentation du rapport 2023 des « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement »
- c. Pilotage de la publication 2024 des « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement »
- d. Organisation du séminaire de présentation du rapport 2024 des « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement »
- e. Travaux menés en transversalité

3.5 Les subventions et aides **p.72**

- a. Les demandes de subventions
- b. Les Aides accordées

Introduction

L'Office de l'eau de la Guadeloupe crée le 16 avril 2006, est un établissement public local à caractère administratif rattaché au Département de la Guadeloupe.

Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'Office est géré par un conseil d'administration dont les membres sont issus du comité de l'eau et de la biodiversité. L'essentiel de ses ressources provient de la collecte des redevances versées par les usagers aux opérateurs.

Conformément à la loi, article L213-13 du code de l'environnement, l'office assure les missions suivantes :

- Etude et suivi des ressources en eau des milieux aquatiques et littoraux de leurs usages
- Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Sur proposition du comité de l'eau et de la biodiversité, la programmation et le financement d'actions et de travaux

Les orientations du Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et les missions de l'Office ont abouti à élaborer un PPI dans lequel l'Office a priorisé les orientations suivantes :

- Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau
- Assurer la satisfaction quantitative des usages
- Réduire les rejets et améliorer l'assainissement
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques

L'année 2024 a été marquée au niveau du pôle Administratif et du pôle Technique par les éléments suivants :

1) PÔLE ADMINISTRATIF

1.1 L'ADMINISTRATION GENERALE DE L'OFFICE ET LES ACTES ORDINAIRE DE GESTION

A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES REUNIONS DE COMMISSIONS

Afin de délibérer sur les affaires courantes de l'Office, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2024 : le 10 janvier, le 27 mars, le 05 juin, le 18 septembre et le 18 décembre 2024.

Ces réunions se sont tenues en mode hybride (présentiel et distantiel) au sein du siège de l'Office de l'Eau.

Suite aux élections Départementales et Régionales, la composition du Conseil a été modifiée en début d'année avec l'installation d'une nouvelle gouvernance.

Toutes les délibérations ont été régulièrement soumises au contrôle de légalité ainsi que le compte administratif 2023 et le budget 2024 (budget primitif et budget supplémentaire). Aucune remarque n'a été faite.

La commission d'attribution des aides ne s'est pas réunie cette année.

1.2 LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Le Pôle administratif et financier fait partie des principales ressources de l'Office.

Dans le cadre de sa comptabilité, l'Office utilise le logiciel des finances ASTRE GF V10.001.000 de l'éditeur INETUM. Ce logiciel est situé dans la base informatique du Conseil Départemental, il est mis à la disposition de l'OFFICE.

La gestion comptable est tenue par une responsable de Gestion Financière, Budgétaire et Comptable, appuyée par le Directeur par intérim ayant en charge aussi le pôle administratif et financier de l'Office.

L'Office est en relation avec les services du Comptable Public, qui est le Payeur départemental, qui a la charge de vérifier les régularités des opérations décidées par l'ordonnateur et coordonne les opérations de fin d'exercice.

Le vote du budget primitif 2024 a eu lieu le 27 mars 2024, il a été arrêté comme suit :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	51 122 535,68	51 122 535,68
INVESTISSEMENT	27 957 511,79	27 957 511,79
TOTAL BUDGET	79 080 047,47	79 080 047,47

Pour un total en mouvements réels de **79 080 047,47€**, Il est équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget primitif a pris en compte les restes à réaliser de 2023, pour un montant total de **5 684 693,41€**, dont **3 971 504,11€ en investissement** et de **1 713 189,30€ en fonctionnement**.

Pour permettre une meilleure marche de manœuvre, l'Office a décidé d'ajuster et d'équilibrer ses comptes **par la Décision Modificative numéro 1 qui a été votée le 18 septembre 2024** comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 417 996,70 €	10 417 996,70 €
Section d'investissement	2 018 136,75 €	2 018 136,75 €
Total de la Décision modificative	12 436 133,45 €	12 436 133,45 €

À la suite du vote de la Décision modificative numéro 1, le Budget consolidé s'est présenté en fonctionnement à **61 540 532,38 €** et en investissement à **29 975 648,54 €**.

	BP 2024 VOTE LE 27/03/2024	PROPOSITIONS NOUVELLES DM1 VOTEE LE 18/09/2024	BUDGET CONSOLIDE 18/09/2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 957 511,79€	2 018 136,75€	29 975 648,54 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	27 957 511,79€	2 018 136,75€	29 975 648,54 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 122 535,68€	10 417 996,70€	61 540 532 38 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 122 535,68€	10 417 996,70€	61 540 532,38 €

Le Budget total 2024 de l'Office de l'Eau s'élève à **91 516 180,92€ en 2024**.

Bilan chiffré des réalisations de 2024 :

CHORUS PRO

- 585 factures ont été déposées en 2024, sur le portail de CHORUS PRO. Ces différentes factures ont été rematérialisées, car la procédure de certification via chorus pro- astre gf, n'est pas encore opérationnelle au sein de l'Office :
 - 12 factures ont été suspendues pour défaut, de RIB, pour service non fait, destinataire erroné, etc.
 - 53 factures ont été rejetées, pour double facturation, pour non-conformité, abonnement résilié, etc.

ASTRE GF

- **230 bons de commande** ont été émis pour la somme totale de **556 186,13 €**
- **918 mandats** ont été émis pour la somme totale de **31 651 216,49 €** qui se répartissent ainsi :

RÉPARTITION DES MANDATS - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	NOMBRE DE MANDATS	LIBELLES	MONTANT EN €
011	609	Charges à caractère générale	1 943 650,45
012	189	Charges de personnel	1 290 189,00
65	46	Autres charges de gestion courante	1 564 887,51
67	12	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 529 300,95
68	6	Dotation aux provisions pour risques et charges	15 340 343,97
042	1	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 634 580,55
		TOTAL	27 303 436,02

REPARTITION DES MANDATS – DEPENSES D’INVESTISSEMENT			
CHAPITRES		LIBELLES	MONTANT EN €
20	5	Immobilisations incorporelles	26 825,19
204	33	Subventions d'équipements versées	4 275 575,03
21	17	Immobilisations corporelles	45 380,25
		TOTAL	4 347 780,47

125 titres émis pour la somme totale de 16 947 638,47€ se répartissent de la façon suivante :

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT EN €
73	Impôts et taxes	14 592 147,00
74	Dotations et participations	10 762,77
75	Autres produits des gestion courantes	578 592,66
70	Aux Autres organismes	141 141,44
013	Atténuations de charges	878,05
TOTAL		15 323 521,92

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT EN €
040	Opération d'ordre budgétaire (amortissement)	1 683 337,75
TOTAL		1 683 337,75

Le mandatement et les titres de recette sont entièrement dématérialisés.

Ci-dessous quelques indicateurs au 31/12/2024 (source hélios) relatifs aux mandatements des factures et des titres de recettes de l'exercice 2024 et 2023.

Ces indicateurs permettent de voir l'évolution par rapport à l'exercice précédent :

Suivi de la dépense	2023	2024
Nombre de lignes de mandats émises	837	918
Délai global de paiement (jours)	11,77	8,84
Délai de paiement du comptable	7,01	5,88
Délai de paiement de l'ordonnateur	4,76	2,96
Sur le recouvrement des produits locaux		
Nombre de lignes de titres émises	88	148
Gestion		
Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel	5%	64%
Taux de consommation des dépenses d'investissement réel	1%	1%

Malgré une augmentation de mandatement de 1,08% en 2024, le délai de paiement du comptable et de l'ordonnateur est en nette diminution par rapport à 2023.

Dans la perspective du zéro papier en 2025, et dans l'attente de la mise en place de la certification chorus-astre, l'Office de l'Eau a décidé d'investir dans la gestion électronique de document (docuwear). Une **solution de gestion documentaire** (GED) pour passer à l'étape supérieure, la dématérialisation et l'automatisation de l'ensemble des processus ; en vue d'atteindre le "zéro papier".

Achats, finance, RH, juridique, l'archivage numérique.

La gestion des factures sera simplifiée, elles pourront être récupérées via chorus avec un connecteur.

Il n'y aura plus d'impression de factures, la « validation du service fait » et le « bon à payer » seront dématérialisés.

Le Compte administratif tenu par l'ordonnateur et le compte de gestion tenu par le comptable public découlant du budget 2024 seront remplacés par le Compte Financier Unique (CFU) qui sera soumis courant 2025 au vote du Conseil d'administration.

1.3 LES RESSOURCES HUMAINES

Analyse des effectifs et de la situation RH – Office de l'Eau au 31/12/2024

A. STRUCTURE DES EFFECTIFS

L'Office de l'Eau reste une structure de taille modeste avec 19 agents. On note une forte prédominance de fonctionnaires (63 %), mais également une présence significative de contractuels permanents (32 %), dont deux en CDI, traduisant un besoin de flexibilité dans la gestion des ressources humaines. La présence d'une apprentie témoigne d'une volonté d'ouverture à l'alternance et à la formation professionnelle.

B. RÉPARTITION DES CATÉGORIES

La structure de l'effectif de l'Office révèle une forte concentration de compétences au niveau des cadres techniques et administratifs supérieurs, traduisant un positionnement marqué sur l'expertise et la technicité.

- Les ingénieurs représentent 37 % de l'effectif, ce qui reflète clairement la vocation technique de l'établissement. Cette proportion importante confère à l'Office une capacité d'intervention élevée sur des missions à forte valeur ajoutée.
- Les attachés (11 %), positionnés également en catégorie A, assurent un encadrement administratif et stratégique complémentaire à l'approche technique des ingénieurs.
- Les rédacteurs (21 %) et les techniciens (11 %) constituent un encadrement intermédiaire essentiel pour faire le lien entre les orientations stratégiques et la mise en œuvre opérationnelle. Leur répartition équilibrée assure une continuité dans la chaîne de management.

- En revanche, la catégorie C ne représente que 5 % des effectifs, ce qui traduit un sous-investissement dans les fonctions d'exécution. Cette faible représentation peut poser des difficultés dans la répartition des tâches de soutien, susceptibles d'être assumées, par défaut, par des agents de catégories supérieures, avec un risque de déséquilibre dans la gestion des compétences et des charges de travail.

Cette pyramide des qualifications, orientée vers le haut, peut être un atout stratégique si elle est bien pilotée. Toutefois, elle appelle à une réflexion sur l'optimisation des fonctions supports, la valorisation des postes d'exécution, et une meilleure articulation entre les différents niveaux hiérarchiques pour éviter les effets de saturation ou de surqualification.

C. DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

La baisse de 18 % des jours télétravaillés (soit 84 jours en moins) révèle :

- Une volonté d'un retour au présentiel,
- Une révision des modalités d'organisation du travail,
- Un temps d'adaptation aux postes pour les nouvelles recrues.

La stabilité du nombre de jours de formation constitue un élément rassurant, témoignant d'un engagement constant en matière de développement des compétences.

Toutefois, la répartition des actions de formation entre les différents pôles révèle certaines disparités.

Il est également à noter que le CNFPT ne propose pas, à ce jour, de formations véritablement adaptées aux métiers très spécifiques du Pôle Planification et Programmes (PPP), ce qui limite les possibilités de montée en compétence dans ce secteur.

Enfin, la Direction Milieux Aquatiques enregistre le volume d'heures de formation le plus élevé, concentré majoritairement sur des préparations aux concours.

D. TÉLÉTRAVAIL ET FORMATION

La baisse de 18 % des jours télétravaillés (soit 84 jours en moins) révèle :

- Une volonté d'un retour au présentiel,
- Une révision des modalités d'organisation du travail,
- Un temps d'adaptation aux postes pour les nouvelles recrues.

La stabilité du nombre de jours de formation constitue un élément rassurant, témoignant d'un engagement constant en matière de développement des compétences.

Toutefois, la répartition des actions de formation entre les différents pôles révèle certaines disparités.

Il est également à noter que le CNFPT ne propose pas, à ce jour, de formations véritablement adaptées aux métiers très spécifiques du Pôle Planification et Programmes (PPP), ce qui limite les possibilités de montée en compétence dans ce secteur.

Enfin, la Direction Milieux Aquatiques enregistre le volume d'heures de formation le plus élevé, concentré majoritairement sur des préparations aux concours.

E. ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ

L'augmentation des arrêts maladie par rapport à 2023 (29 jours en 2023) constitue un signal d'alerte en matière de santé au travail. L'élément nouveau et notable en 2024 est que 89 % des absences concernent des fonctionnaires, ce qui marque une inversion de tendance par rapport à l'année précédente où la majorité des absences concernaient les contractuels.

- Un sentiment d'instabilité ou de surcharge,
- Un manque de reconnaissance,
- Ou des conditions de travail à réinterroger pour cette population.

F. DÉLIBÉRATION RH : RECRUTEMENT ET ORGANISATION INTERNE

L'année a été marquée par une activité soutenue en matière de délibérations RH, portant sur des thématiques variées telles que la création de postes (4), la gestion des postes vacants (2), la cédéisation d'agents (2), l'accueil d'un apprenti (1), ainsi que l'amélioration de l'organisation interne. Cette dernière s'est traduite notamment par la mise en place d'un nouvel organigramme, la révision du règlement intérieur et l'instauration d'un règlement d'usage de la badgeuse.

Le recrutement témoigne d'une parfaite équité entre la filière administrative et la filière technique, avec une forte prédominance de postes relevant de la catégorie A, qui représentent 86 % des recrutements et 42 % d'agents relevant de la fonction publique.

1.4 LES REDEVANCES

A. LES REDEVANCES

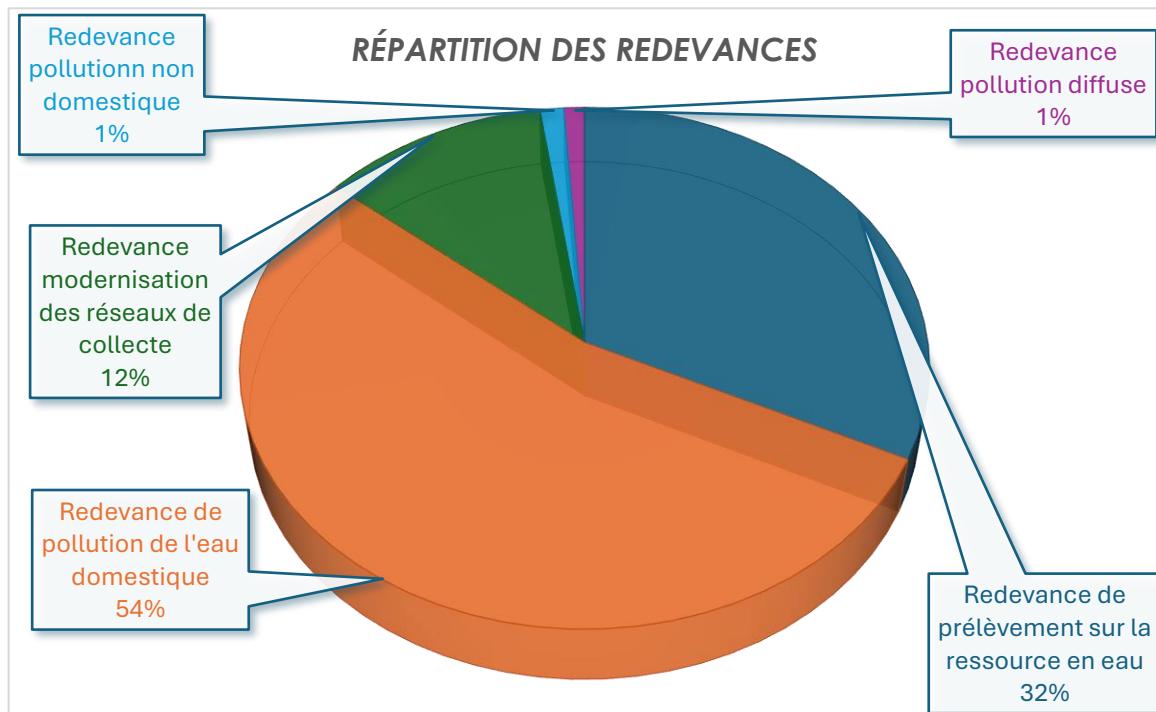
En application du principe de prévention et du principe de réparation des dommages à l'environnement, l'Office de l'Eau établit et perçoit auprès des personnes publiques ou privées des redevances pour atteintes aux ressources en eau, au milieu marin et à la biodiversité (cf. II de l'article L.213-14 du code de l'environnement).

TOTAL DES TITRES ÉMIS EN 2024

14 592 147€

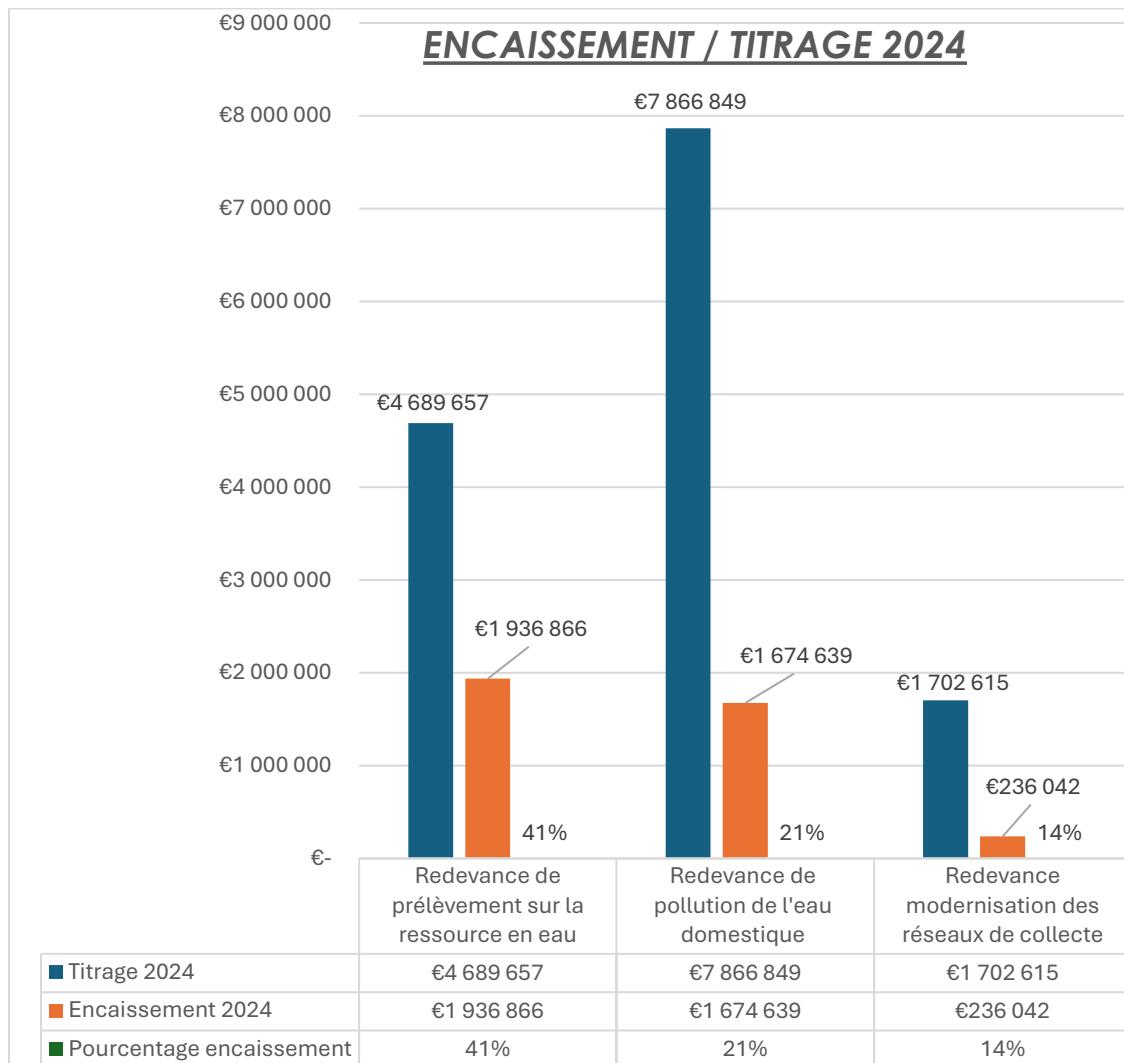
Redevance 2024	Titrage 2024	Encaissement en 2024
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4 689 657 €	1 936 866 €
Redevance pollution de l'eau domestique	7 866 849 €	1 674 639 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	1 702 615 €	236 042 €
Redevance pollution non domestique	178 638 €	94 550 €
Redevance pollution diffuse	154 388 €	95 864 €
TOTAL	14 592 147 €	4 037 961 €

RÉPARTITION DES REDEVANCES



B. MONTANTS TITRÉS ET ENCAISSEMENTS EN 2024

Le SMGEAG et les DÉLÉGATAIRES (KARUKER'Ô, SAUR GUADELOUPE et EAUX' NODIS) représentent **96 % de l'ensemble du titrage de l'année**, via les redevances de prélèvement, pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.



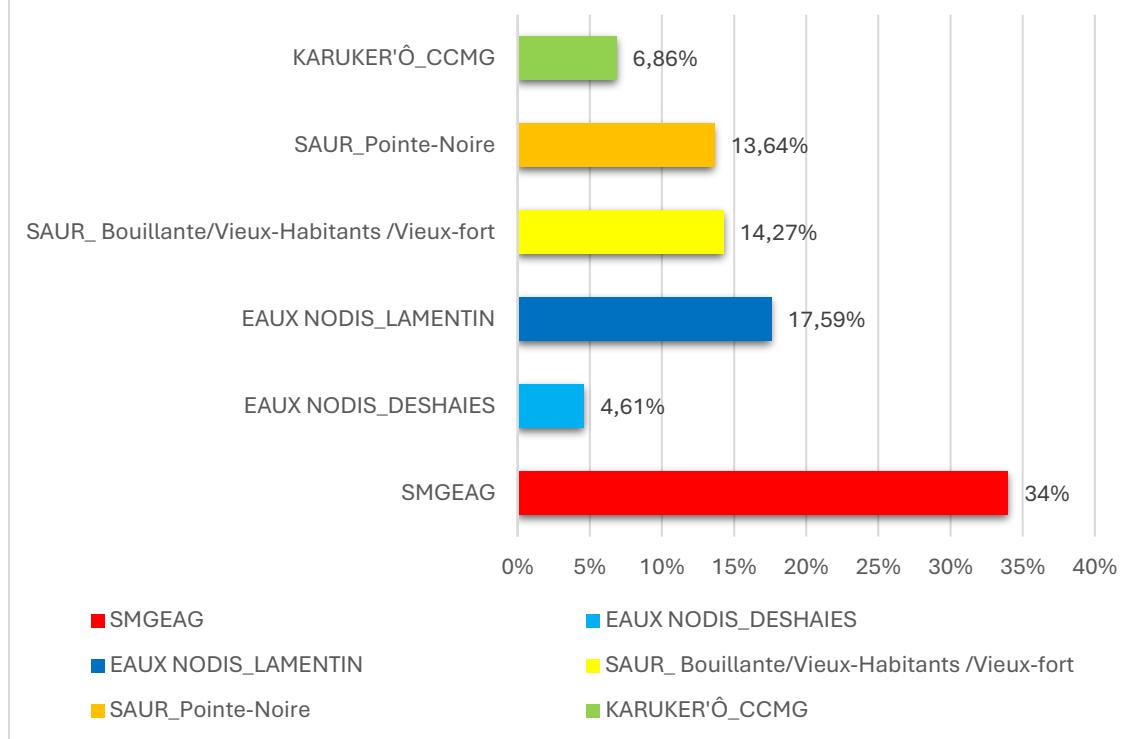
Les encaissements proviennent essentiellement des délégataires étant donné que le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement n'a rien versé cette année.

Le SMGEAG reste redevable de la somme de 10 394 597 €, toutes redevances confondues pour l'année 2024.

En 2024, les encaissements représentent 28% des montants titrés.

Les difficultés relatives au versement des redevances à l'Office de l'Eau par le SMGEAG peuvent s'expliquer, en partie, par un taux d'impayé sur les factures plus important que les autres opérateurs.

TAUX IMPAYÉ FACTURE 2023



C. LES PRÉLÈVEMENTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

La redevance prélevement sur la ressource en eau s'applique à 3 usages :

USAGE	MONTANT ÉMIS EN 2024
AEP (Adduction en Eau Potable_Abonnés Service Eau)	4 520 681 €
RPI (Autres activités économiques_Industriels)	107 958 €
RIR (Irrigation_Agriculteurs)	61 018 €

TOTAL TITRÉ EN 2024 : 4 689 657 €

USAGE	VOLUME PRÉLEVÉ EN 2023
AEP (Adduction en Eau Potable_Abonnés Service Eau)	88 055 792 €
RPI (Autres activités économiques_Industriels)	3 732 813 m ³
RIR (Irrigation_Agriculteurs)	12 212 340 m ³

VOLUME TOTAL PRÉLEVÉ EN 2023 : 104 000 945 m³

D. ÉVOLUTIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

LES EXPLOITANTS

Le 30 juin 2024 a marqué la fin des contrats de gestion des services d'eau potable et d'assainissement entre le SMGEAG et ses délégataires EAUX'NODIS et KARUKER'Ô sur les communes de DESHAIES et LAMENTIN.

Au 1 er juillet 2024, le SMGEAG a repris l'exploitation du service d'eau potable en gestion directe sur DESHAIES.

La gestion des services d'eau potable et d'assainissement a été confiée à la SAUR GUADELOUPE par un contrat de délégation.

E. LES TAUX DES REDEVANCES

MODIFICATION DES TAUX DES REDEVANCES 2024

La modification des taux des redevances pour la période 2024, a été proposée par la commission eau et planification.

Cette modification avait pour but d'abaisser de 50% les redevances portant sur les prélèvements pour l'AEP (passant de 0.05€/m³ à 0.025€/m³), la pollution domestique de l'eau (passant de 0.5€/m³ à 0.25€/m³) et la modernisation des réseaux de collecte (passant de 0.3€/m³ à 0.15€/m³).

NOUVEAUX TAUX 2024 :

Nature	Détails	Unité	2024
Redevance prélevement sur l'eau	Irrigation	€/m ³	0,005
	Adduction en Eau Potable	€/m ³	0,025
	Autre Activités Économiques	€/m ³	0,025
Redevance pollution	Domestique	€/m ³	0,250
	Non Domestique	€/kg	Plafonds LEMA ¹ pour chaque élément MES ² , DBO ³ , DCO ⁴
	Élevage	€/UGB5	
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	€/m ³	0,150
	Non Domestique	€/m ³	0,150
Redevance pour pollution diffuse		€/m ³	Fixée chaque année par la loi de Finances
Redevance pour Stockage en période d'étiage		€/m ³	Non mise en œuvre
Redevance Obstacle sur les cours d'eau		€/unité de cohérence	Non mise en œuvre
Redevance Protection du milieu aquatique		€/m ³	Non applicable en Guadeloupe

- Les nouveaux taux ont été adoptés par le CA l'Office de l'Eau, le 05 juin 2024, à la suite de l'avis favorable du CEB, émis lors de sa séance plénière du 16 avril 2024.
- Mise en application au 1er janvier 2024.

TAUX DES REDEVANCES 2025/ RÉFORME DES REDEVANCES

La réforme des redevances des agences de l'eau engagée par la loi de finances 2024, puis encadrée par le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024, modifie les redevances existantes par la suppression de trois redevances actuelles (pollution domestique, redevance de modernisation des réseaux de collecte et redevance de modernisation des réseaux de collecte non domestique) et par la création de trois nouvelles redevances (redévance sur la consommation d'eau potable, redevance pour performance des réseaux d'eau potable et redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif) permettant une meilleure lisibilité tout en

renforçant leur incitativité en matière de maîtrise des fuites dans les réseaux d'eau potable et la réduction des pollutions des milieux aquatiques.

La commission Eau et Planification du Comité Eau et Biodiversité associant la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Office de l'Eau a validé les taux de redevances pour l'année 2025.

TAUX 2025 :

Nature	Détails	Unité	2025
Redevance prélevement sur l'eau	Irrigation	€/m ³	0,005
	Adduction en Eau Potable	€/m ³	0,025
	Autre Activités Économiques	€/m ³	0,025
Redevance consommation eau potable		€/m ³	0,298
Redevance performance système assainissement collectif		€/m ³	0,015
Redevance performance réseau eau potable		€/m ³	0,008
Redevance pollution	Non Domestique	€/kg	Plafonds LEMA ¹ pour chaque élément MES ² , DBO ³ , DCO ⁴
	Élevage	€/UGB5	
Redevance pour pollution diffuse		€/m ³	Fixée chaque année par la loi de Finances
Redevance pour Stockage en période d'étiage		€/m ³	Non mise en œuvre
Redevance Obstacle sur les cours d'eau		€/unité de cohérence	Non mise en œuvre
Redevance Protection du milieu aquatique		€/m ³	Non applicable en Guadeloupe

- Les nouveaux taux ont été adoptés par le CA l'Office de l'Eau, le 18 septembre 2024, à la suite de l'avis favorable du CEB, émis lors de sa séance du 11 juillet 2024.

2) PÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

2.1 SERVICE DES MILIEUX AQUATIQUES

2.1.1 CONNAISSANCE

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 prévoyait l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015. Cette échéance est désormais reportée à 2027. Les objectifs environnementaux imposés par la DCE sont fixés pour chaque type de masse d'eau : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux côtières.

Afin de mesurer les effets des mesures mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs environnementaux, une surveillance de l'ensemble des types de masses d'eau est menée par l'Office de l'Eau. Différents types de réseaux sont pour cela mis en place :

- réseau de référence (RR) : permet la définition du bon état,
- réseau de contrôle de surveillance (RCS) : permet l'évaluation de l'état des eaux du bassin, en comparaison avec le réseau de référence,
- réseau de contrôle opérationnel (RCO) : permet un suivi plus soutenu des masses d'eau en Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE)
- au besoin, ces réseaux peuvent être complétés par un réseau complémentaire dont les modalités de suivi sont généralement calquées sur celles des réseaux obligatoires.

Ainsi, sur chaque type de masse d'eau, sont mis en œuvre chaque année des prélèvements et analyses adaptés aux objectifs poursuivis.

A. LES COURS D'EAU

Dans la continuité des suivis précédents, la surveillance des cours d'eau a été menée en 2024 sur un total de 36 stations, dont :

- 20 stations appartenant au RCS, et pour certaines également au RCO
- 19 stations RCO

En synthèse et de manière globale, les matrices suivantes ont fait l'objet d'une analyse :

- **L'eau** (brute et filtrée)
- Les sédiments
- **L'hydrobiologie** (invertébrés, diatomées, poissons et crustacés)

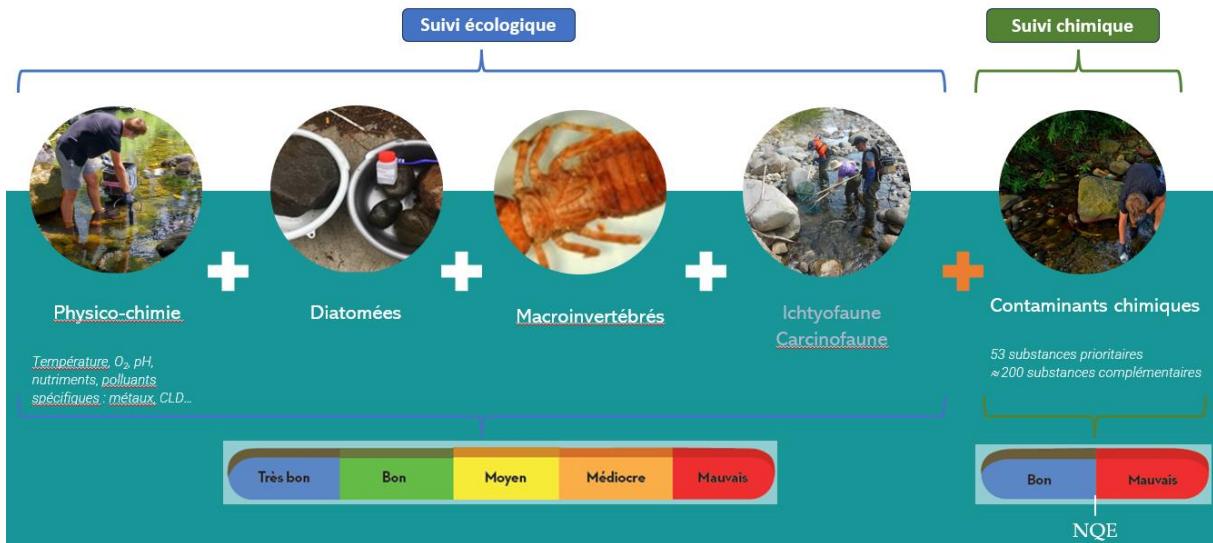


Figure 1 : Eléments suivis sur les stations cours d'eau en 2024

6 campagnes d'analyses physico-chimiques et chimiques ont ainsi été menées au cours de l'année 2024.

L'ensemble des suivis réalisés génère un volume important de données qu'il convient de valider et de centraliser pour en assurer la fiabilité, la complétude et l'exploitabilité. Pour ce faire, l'Office s'est doté depuis plusieurs années d'un progiciel de gestion interne des données : « Aquatic ».

A l'aide de ce progiciel, un travail de validation des données physico-chimiques et chimiques et de vérification de leur complétude a été mené. Les données collectées par l'Office de l'Eau sont ainsi soumises à divers contrôle (contrôle de doublons, cohérence et de validité...) afin d'assurer leur complétude et leur qualité selon les prescriptions nationales.

Au cours de l'année 2024, les données de 2023 ainsi validées seront versées dans la base de données nationale Naïades, complétant ainsi les données 2018 à 2022 qui y sont déjà présentes.

<http://www.naiades.eaufrance.fr/>, rubrique Accès aux données.

Le travail de bancarisation reste cependant à mener sur les données issues des suivis hydrobiologiques. En effet, les offices de l'eau de Guadeloupe et de Martinique ont été confrontés à des divergences de dénomination d'espèces de diatomées et de macroinvertébrés, d'un département à l'autre, et d'une année sur l'autre. Par ailleurs, nombre d'espèces détectées ces dernières années ne sont pas prises en compte par les indicateurs actuels. Des travaux d'homogénéisation des dénominations et de réactualisation de l'indicateur diatomées des Antilles (IDA) sont prévus courant 2025.

Les rapports de valorisation de l'ensemble des données produites au cours de l'année 2024 sont attendus pour le 2ème semestre 2025.

En 2025, des campagnes d'analyses physico-chimiques et chimiques sont prévues selon une fréquence bimestrielle, avec au mois de mars un suivi hydrobiologique (diatomées, macroinvertébrés).

Par ailleurs, pour donner suite à l'attribution du nouveau marché relatif au suivi des cours d'eau de Guadeloupe, une campagne de prospection du réseau de station a été réalisée avec le nouveau titulaire en 2022. Cette dernière a permis de constater la nécessité de mettre en place un entretien des chemins d'accès et du balisage des stations de prélèvement pouvant s'avérer difficiles voir dangereuses.

Ainsi, une consultation définissant les besoins en matière d'entretien et d'aménagement des accès a été rédigée. Le chiffrage des coûts de cette prestation a été présenté au CA du 27 mars 2024 qui a autorisé l'Office de l'eau de Guadeloupe à mettre en place ladite prestation.

B. LES EAUX SOUTERRAINES

Chaque année, la qualité des masses d'eau souterraine est suivie en partenariat avec le BRGM Guadeloupe, à raison de deux prélèvements annuels : l'un en carême, l'autre en hivernage.

Une liste de paramètres physico-chimiques généraux est recherchée, ainsi que des micropolluants.

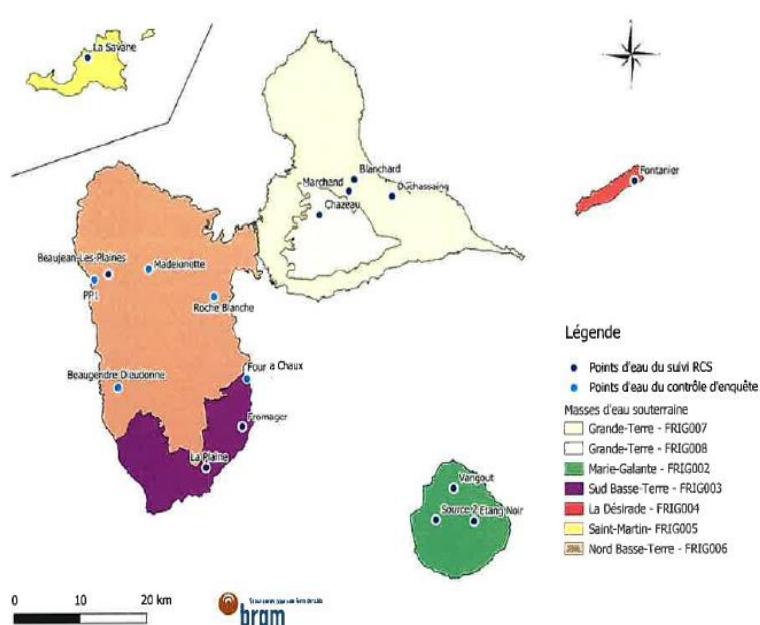


Figure 2 : Points de surveillance du réseau de masses d'eau souterraine depuis 2021

Depuis le début du suivi des eaux souterraines de Guadeloupe en 2009, le RCS a progressivement été complété, afin d'obtenir une répartition homogène des stations de suivi de la qualité des masses d'eau souterraine du bassin. Ainsi, à compter de 2020, le réseau est composé de 19 stations (cf figure 3).

Le rapport correspondant au suivi mené en 2024 sera livré au cours du 2^{ème} semestre 2025.

En décembre 2024, le rapport correspondant au suivi mené en 2023 a été livré. Les points marquants de ce rapport sont les suivants :

- détection de pesticides sur l'ensemble des masses d'eau à l'exception de la Désirade et saint-Martin :

- détection de pesticides liés à la culture de la canne à sucre au droit de la masse d'eau de Grande-Terre,
- détection de pesticides liés aux pollutions historiques dans les masses d'eau du Sud Basse-Terre (chlordécone et dérivés, en HCH beta) avec des dépassements des Normes de Qualité Environnementale
- détection de caféine en faible concentration dans toutes les masses d'eaux souterraines sauf celle de la Grande-Terre,
- détection ponctuelle de DEHP à de faibles concentrations sur l'ensemble des masses d'eau sauf Saint-Martin
- valeurs élevées de la conductivité et des éléments chlorures, en Grande-Terre, sur les qualitomètres de Charropin Grande-Terre, à Saint-Martin et à la Désirade et sur PP1 à Basse-Terre. Ces dépassements traduisent l'impact d'une intrusion saline sur les territoires de la Grande-Terre ; à la Désirade et Saint-Martin l'intrusion saline est considérée comme étant d'origine naturelle.
- Par ailleurs, sur la quasi-totalité du territoire de la Grande-Terre, les paramètres tendent à confirmer l'existence d'une pollution anthropique d'origine agricole ou liée à l'assainissement atteignant la plupart des captages prélevés en Grande-Terre.
- Concentrations en nitrates supérieures au seuil DCE sur la masse d'eau souterraine de Saint-Martin, en lien probable avec l'assainissement.

Les informations collectées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines sont disponibles sur le site de l'Office de l'Eau Guadeloupe et également sur le portail national www.ades.eaufrance.fr.

C. LES EAUX LITTORALES

A partir de 2013, la surveillance des eaux littorales (surveillance et référence) menée jusqu'alors par la DEAL, a été confiée à l'Office de l'Eau Guadeloupe. Selon les années, ce suivi porte sur tout ou partie des paramètres suivants :

- le phytoplancton,
- la physico-chimie,
- le benthos récifal,
- les herbiers,
- l'hydromorphologie
- la chimie.

Les réseaux constitués à cet effet sont initialement composés de 18 stations. En 2024, le suivi a été mené sur l'ensemble des sites présenté ci-après :

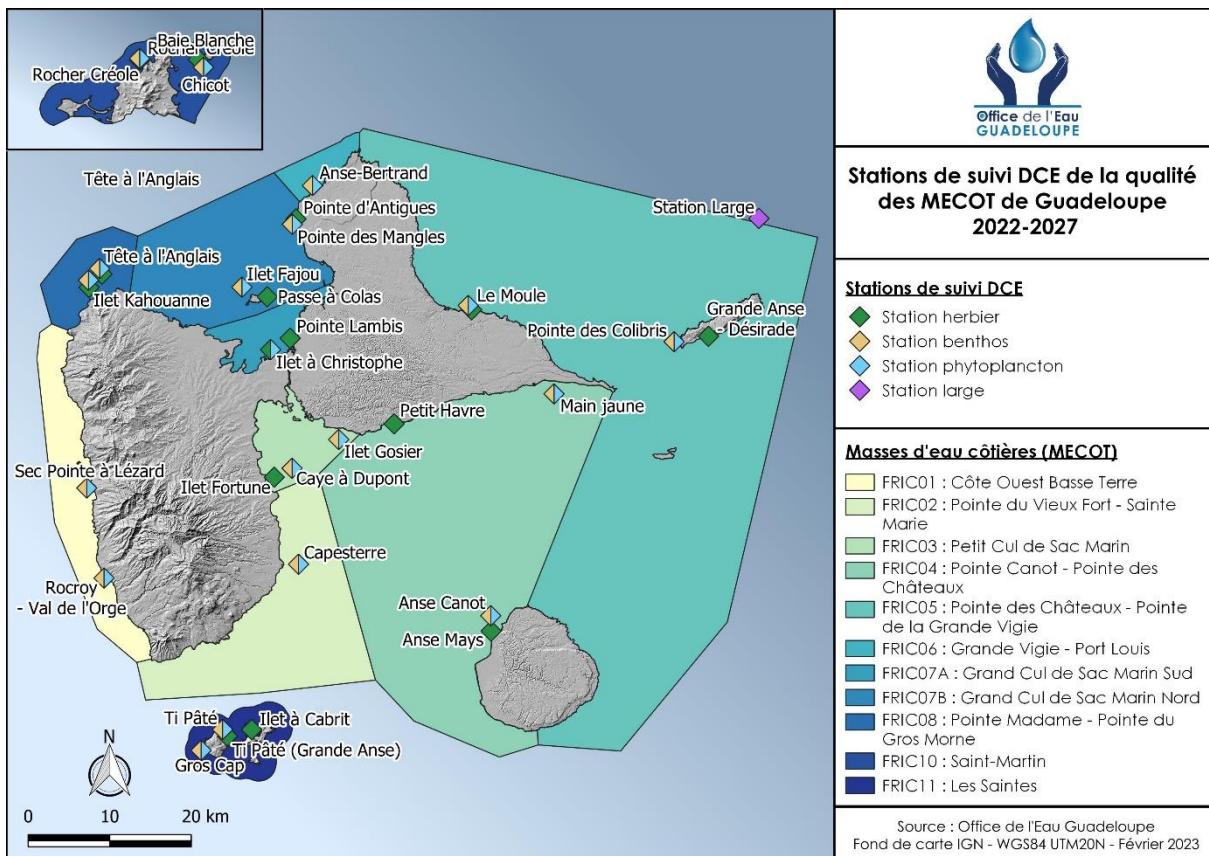


Figure 3 : Points du suivi des eaux littorales en 2024

Depuis 2016, le besoin de renforcer et consolider les données disponibles sur les eaux côtières afin d'établir, à terme, des grilles de qualités spécifiques aux masses d'eau des Antilles, a conduit l'Office de l'Eau à mettre en place, concernant le phytoplancton et la physico-chimie, un suivi :

- bimestriel sur 15 points d'eau,
- mensuel sur 3 stations.

Les techniques utilisées depuis 2016 pour l'analyse du phytoplancton (HPLC, cytométrie en flux...) sont désormais intégrées au suivi régulier.

Par ailleurs, le protocole de suivi des récifs coralliens a été revu en 2016 puis optimisé et stabilisé en 2018. Pour les herbiers, des travaux de thèse menés de 2017 à 2020 ont conduit à la définition de nouveaux protocoles et outils de suivi, expérimentés sur nos stations en 2023.

Le dernier rapport de synthèse réalisé en 2022 et livré en décembre 2023 résume les résultats obtenus sur l'année 2022. Le pesticide chlordécone a été détecté sur 8 des 11 masses d'eau comme le montre le tableau des causes de déclassements suivant :

	ETAT BIOLOGIQUE ELEMENTS DECLASSANTS	ETAT PHYSICO-CHIMIQUE	ETAT PSEE	ETAT HYDRO-MORPHOLOGIQUE ELEMENTS DECLASSANTS	ETAT CHIMIQUE
FRIC 01	CC* en état moyen			Taux artificialisation important	
FRIC 02	CC en état moyen			Importance taux artificialisation + surfaces gagnées sur la mer	
FRIC 03	CC en état médiocre			Taux artificialisation assez important sur la partie sud de Grande Terre	
FRIC 04	CC en état médiocre				
FRIC 05	CC et herbiers en état médiocre				
FRIC 06	CC en état médiocre				
FRIC 07A	Peuplement phytoplancton en état moyen (> seuil)	Turbidité			
FRIC 07B	CC en état moyen				
FRIC 08	CC en état médiocre				
FRIC 10	CC en état médiocre			Impact des mouillages sur herbiers ; artificialisation de la côte (suite IRMA)	
FRIC 11	CC et herbiers en état moyen				

*CC : Communautés coraliennes

TRES BON BON MOYEN MEDIOCRE MAUVAIS INCONNU TRES BON ETAT NON TRES BON ETAT

Figure 4 : Tableau des causes de déclassement des MEL en fin 2022.

Entre 2021 et 2022, l'état écologique provisoire des MEL reste inchangé excepté pour la masse d'eau FRIC05 qui passe d'un état moyen à médiocre et FRIC07A qui passe d'un état médiocre à un état moyen comme l'indique la carte :

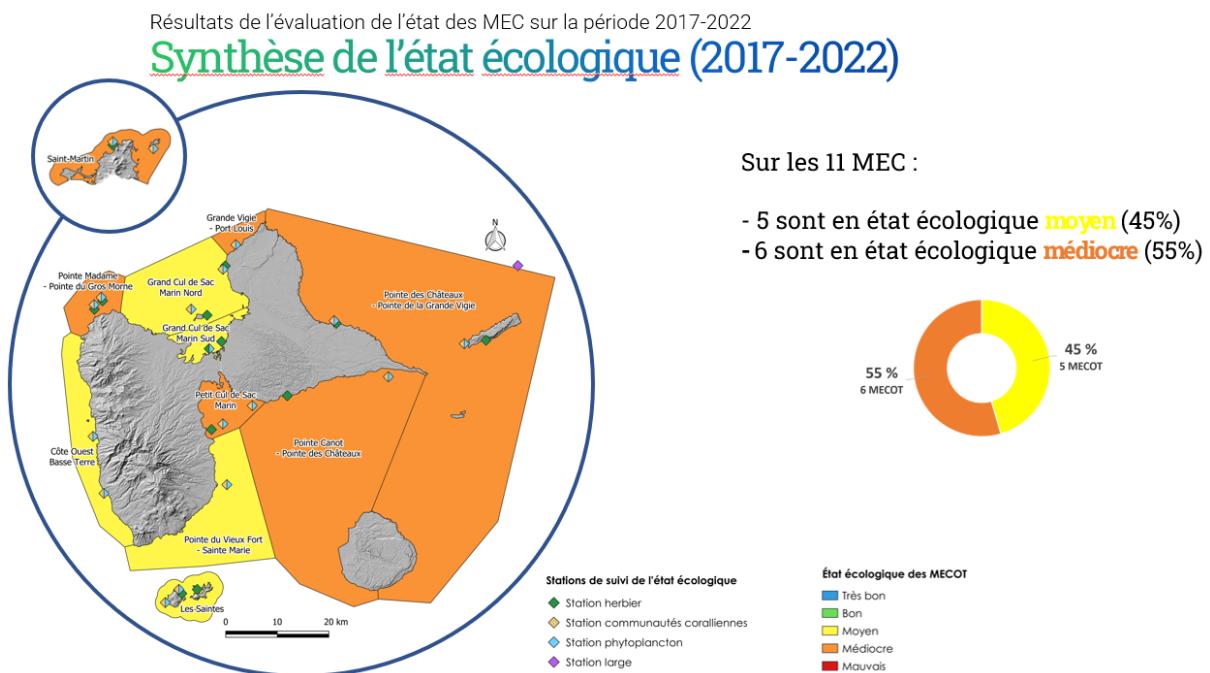


Figure 5 : Carte de l'état écologique partiel provisoire des MEC à la fin 2022

Les prochains rapports de synthèse sur le suivi des masses d'eau côtières de Guadeloupe sont prévus pour 2026.

D. LES PLANS D'EAU

La retenue de Gaschet est le seul plan d'eau de Guadeloupe qui répond au critère de superficie imposé par la DCE (> 50 Ha), il est donc le seul à être suivi dans le cadre du programme de surveillance réglementaire. Toutefois, les besoins de connaissance ont conduit l'Office de l'Eau à mener un suivi sur d'autres plans d'eau placés dans un réseau de suivi complémentaire :

- La retenue de Letaye, commune du Moule.
- Le Grand étang, commune de Capesterre-Belle-Eau ;
- L'étang Zombi, commune de Capesterre-Belle-Eau ;
- L'étang Mitan, commune de Deshaies.

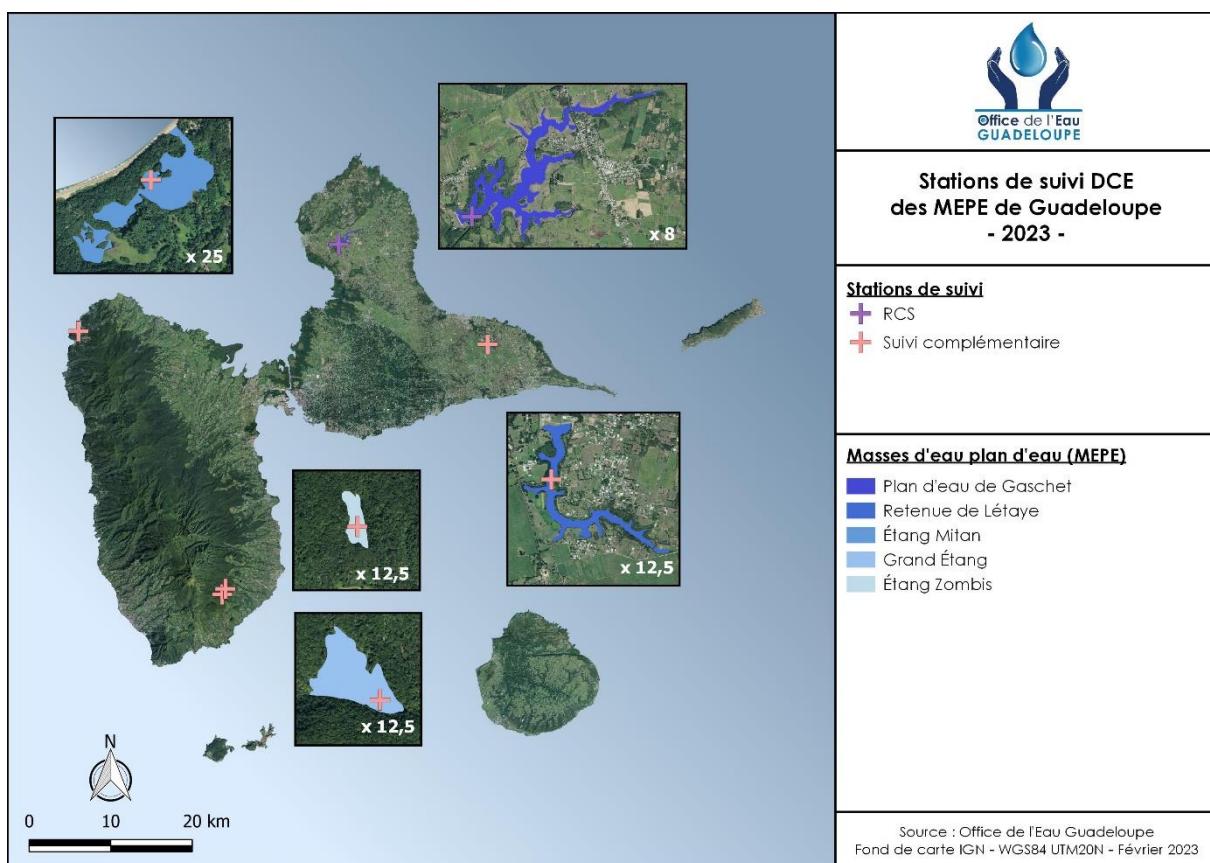


Figure 6 : Carte des stations de suivi des MEPE de Guadeloupe

Ils présentent chacun un intérêt stratégique dans la connaissance et la constitution de données nécessaires à la caractérisation des masses d'eau de type plan d'eau en Guadeloupe. Les dernières analyses effectuées sur ces plans d'eau complémentaires remontent à 2022. En 2024, seule la retenue de Gaschet a fait l'objet d'un suivi à

travers 6 campagnes établies sur les mois de mars, juin, août, septembre, octobre et novembre. Les suivis ont porté sur la physicochimie et la chimie.

Sur l'ensemble des campagnes, les compartiments suivants ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses :

- Eau : 6 prélèvements pour des analyses sur la chimie et la physicochimie ;
- Biote : 1 prélèvement pour la chimie uniquement ;
- Sédiments : 1 prélèvement avec des analyses sur la physicochimie et la chimie.

Le suivi 2024 se clôturera avec la transmission du rapport de valorisation des données de novembre et d'un article de vulgarisation des données pour une publication sur le site de l'observatoire de l'eau.

i. Mise à jour de l'État des Lieux en 2025 : un exercice réglementaire clé pour la gestion de l'eau sur le territoire.

Préambule

L'année 2024 marque le lancement des études de mise à jour des rapports de l'État des Lieux (EDL) pour les bassins hydrographiques de Guadeloupe et Saint-Martin, précédemment réalisés en 2019. Piloté à l'échelle nationale par les agences et offices de l'Eau, cet exercice réglementaire s'inscrit dans l'une des missions essentielles de l'Office de l'Eau Guadeloupe : le suivi des milieux aquatiques et la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Contexte et cadre législatif

Dans le bassin, établi initialement en 2005, puis actualisé en 2013 et 2019, l'EDL doit être mis à jour tous les six ans conformément aux cycles de gestion de l'Eau définis par la DCE. Cette obligation, inscrite dans l'article R212-3 du Code l'Environnement, vise à garantir l'atteinte d'objectifs environnementaux dont l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2033.

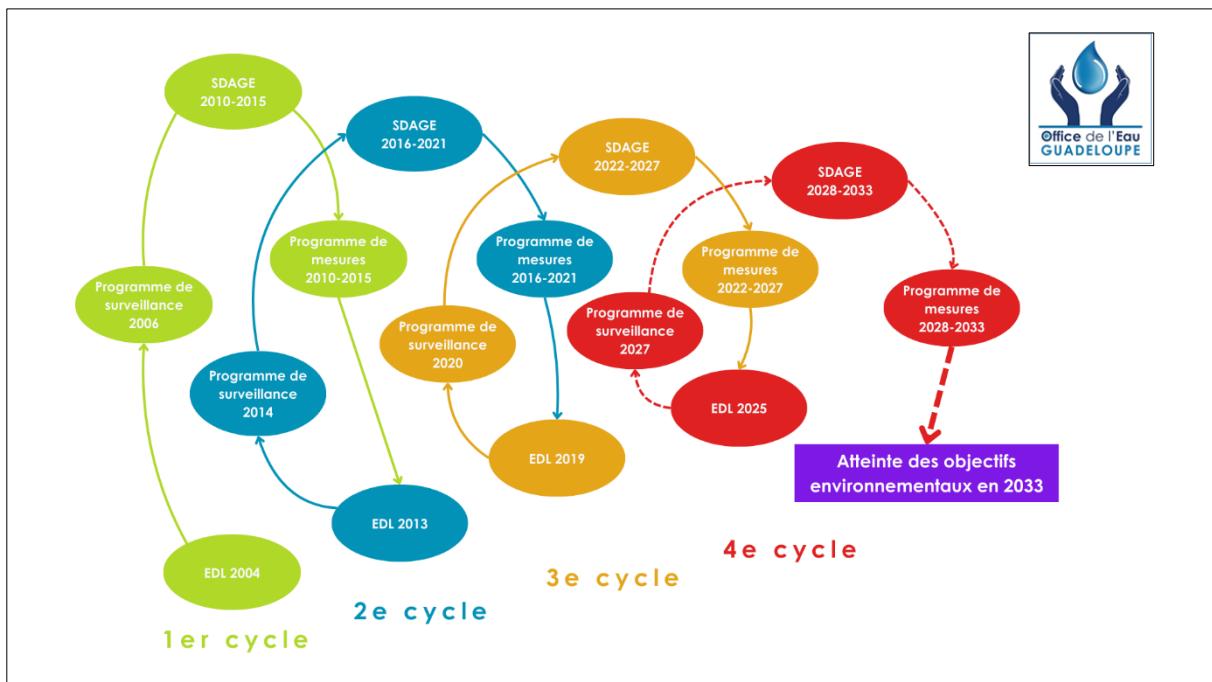


Figure 7 : Les cycles de gestion de l'eau conformément à la DCE (OEG, 2024)

Les résultats de l'EDL constituent une des étapes initiales à l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la période de 2028-2033. Ils guideront également la définition des programmes de mesures et de surveillance associés. Pour respecter les échéances réglementaires, les études devront être validées par le Comité Eau et Biodiversité (CEB) avant le 21 décembre 2025, avant de faire l'objet d'un rapportage national en mars 2026, puis européen en 2028.

Objectifs et enjeux de la mise à jour de l'État des Lieux

La mise à jour de l'EDL répond aux enjeux suivants :

- Évaluer l'état des eaux et des milieux aquatiques sur la base des données collectées durant les six dernières années,
- Mesurer l'efficacité des actions engagées pour atteindre le bon état des masses d'eau,
- Dresser un bilan des pressions anthropiques exercées sur les masses d'eau et estimer leurs impacts sur la qualité des ressources en eau.

Les études intégreront également des scénarios prospectifs à l'horizon 2033, prenant en compte les dynamiques économiques, politiques et environnementales. Ces scénarios serviront d'outils d'aide à la décision pour orienter le futur SDAGE et les actions prioritaires.

Par ailleurs, l'EDL contribuera à :

- Identifier les caractéristiques socio-économiques des usages de l'eau sur le territoire,
- Évaluer les besoins financiers et organisationnels, notamment dans le contexte de la crise de l'eau actuelle en Guadeloupe,
- Sensibiliser les acteurs locaux et le public sur les enjeux liés à la gestion de l'eau, les pressions exercées sur les milieux et les impacts économiques.

Exploitation des données et acteurs impliqués du territoire

Un travail préliminaire mené avec Aquascop et l'Institut Pasteur de Guadeloupe garantit la fiabilité des données cours d'eau et plan d'eau sur la période de l'EDL respectivement 2021-2023 et 2018-2023. Toute incohérence relevée est corrigée et justifiée par le laboratoire et suivi d'une mise à jour dans la base de données interne. Ce processus permettra d'assurer des évaluations fiables des états des eaux superficielles de Guadeloupe.

De plus, le recrutement en mai 2024, d'une ingénierie permet à l'Office de l'Eau Guadeloupe d'assurer le portage technique et administratif de l'exercice.

Ce travail interne s'appuie par ailleurs sur un marché de prestations et un partenariat avec le BRGM, expert sur les eaux souterraines. L'Office de l'Eau Guadeloupe assure la maîtrise d'ouvrage et le pilotage via deux instances :

- Le Comité de Pilotage (COPIL), regroupant la DEAL et des partenaires techniques locaux,
- Le Comité Technique (COTECH), rassemblant des experts thématiques issus d'organismes tels que l'IFREMER, la Chambre d'Agriculture, l'ARS, ou la DAAF.

Les étapes à venir

La finalisation de la mise à jour de l'État des Lieux est prévue pour décembre 2025, marquant une étape clé pour orienter les politiques publiques et les actions locales en faveur de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Un aperçu des échéances clés est illustré dans la frise chronologique ci-dessous, reflétant des temps forts du projet jusqu'à sa finalisation.

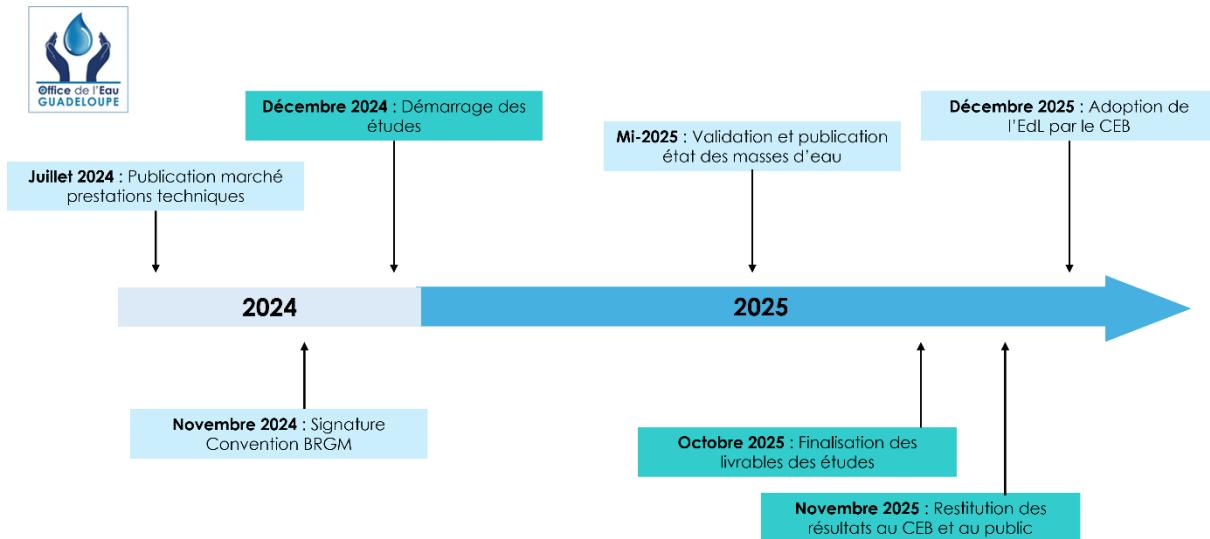


Figure 8 : Temps forts de la mise en œuvre de l'EDL

ii. Autres études de connaissance

- Transfert de contamination en produits phytosanitaires de la Basse-Terre vers la Grande-Terre

À la suite de plusieurs années de suivi de la qualité des eaux des retenues de Gaschet (Port-Louis) et de Létaye (Le Moule), les analyses ont révélé des quantités non-négligeables de Chlordécone (CLD) dans les eaux de ces retenues situées en Grande-Terre. Ces retenues sont alimentées par les prises d'eau de la Grande rivière à Goyave et de Bras David situées sur la Basse-Terre.

Ainsi, la question s'est posée de savoir si cette pollution à la CLD provenait directement des prises d'eau ou s'il y avait un autre apport en provenance du Bassin versant (BV). Après concertation avec l'INRAE, une étude menée conjointement par l'Office de l'eau de Guadeloupe et l'INRAE va débuter courant 2025/2026. Cette dernière permettra :

- L'identification des sources potentielles de CLD du Bassin Versant ;
- La mesure de l'impact du ruissellement dans l'apport de la CLD aux retenues ;
- Le comportement de la CLD dans les sols calcaires de la Grande-Terre ;

À la suite de recherches infructueuses de partenaires financiers en 2023, l'OE971 va mener cette étude sur fonds propres en collaboration avec l'INRAe pour une enveloppe globale de l'étude s'élevant à 275 156€ soutenue à 70% par l'Office de l'eau de Guadeloupe (soit 192 828€). Une convention entre les deux parties a été signée en décembre 2024 pour un démarrage prévisionnel de l'étude au plus tard au quatrième trimestre 2025.

- Suivi des cours d'eau et canaux de la Grande-Terre et Marie-Galante (MG)

Contrairement aux cours d'eau de la Basse-Terre, aucun des cours d'eau ou canaux de la Grande-Terre et Marie-Galante ne fait l'objet de suivi réglementaire dans le cadre de la DCE. Du fait de leur caractère intermittent pour la plupart, ils ont été exclus de ces suivis réglementaires.

Cependant, à la suite de la révision de l'EDL 2019, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité a reconnu l'importance d'harmoniser les connaissances sur l'ensemble des milieux aquatiques du territoire.

Ainsi, une synthèse technique a été réalisée. Cette dernière, basée sur le suivi réglementaire réalisé sur les cours d'eau de Basse-Terre, définit un réseau de stations, la fréquence et le type de paramètres qui seront suivis. Une campagne de prospection a été réalisée en octobre 2024 sur les stations de Grande-Terre et Marie Galante afin de consolider le réseau préétabli. Celle-ci va permettre la mise à jour du nombre de stations constituant le réseau et permettra de présenter un budget prévisionnel définissant le montant de la consultation lors du premier CA de 2025. Cette dernière permettra de trouver un prestataire pour la mise en place effective de ce suivi à partir du second semestre 2025.

- Projet de renaturation de la rivière aux Herbes

En novembre 2024, la CAGSC, la DEAL, le Parc National de la Guadeloupe, l'Office français de la biodiversité, la Région, la ville de Basse-Terre et l'Office de l'Eau Guadeloupe se sont réunis afin de discuter du projet de « débétonisation » et de renaturation de la rivière aux Herbes, dans l'objectif de reconquérir la biodiversité et réduire les risques d'inondation. Le projet, inscrit dans une vision globale du bassin versant, nécessitera des diagnostics approfondis (biologiques, hydrologiques et sédimentaires). Plusieurs propositions ont été étudiées, dont un apport financier potentiel de la Région et une maîtrise d'ouvrage par la CAGSC. L'implication de la population et des études techniques précises seront également essentielles à la réussite de cette opération, qui ambitionne de promouvoir une gestion écologique et durable du cours d'eau.

- L'étude Protocole Antillais de Pêche Electrique (PAPE)

La pêche d'inventaire piscicole par électricité est utilisée aux Antilles depuis de nombreuses décennies. Les différentes techniques jusqu'ici mises en œuvre ont cependant montré de nombreuses limites face aux spécificités des cours d'eau antillais et des espèces qu'ils abritent (faible conductivité des rivières, subjectivité de l'échantillonnage, mortalité élevée des espèces prélevées...). C'est dans ce

contexte que s'inscrit l'étude PAPE menée par le bureau d'études Hydereco, avec pour objectif la mise à disposition d'un protocole de pêche électrique en adéquation avec les problématiques locales.

Ce projet prévu pour une durée de 24 mois, est financé à 15% (27 000€ TTC) du coût total par l'Office de l'Eau. Un comité de pilotage de lancement a eu lieu en décembre 2019. Impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus, le rapport final de l'étude a été livré en fin d'année 2023. Une restitution de ces travaux a eu lieu en octobre 2024.



Figure 9. Mise au point du protocole de pêche électrique dans les cours d'eau antillais

- Caractérisation du fonctionnement écologique des mares

Selon une étude réalisée en 2001 (F. Bruyère et al.), 2 059 mares ont été inventoriées sur l'île de Grande-Terre et 586 sur l'île de Marie-Galante.

Sur ces territoires d'habitat diffus, les pressions anthropiques sont nombreuses : pollutions diffuses domestiques, assainissement, pressions industrielles... Elles impactent significativement ces petits milieux qui font rarement l'objet de mesures de protection. Dans le but de contribuer à l'amélioration de leur état, l'OE a signé une convention de recherche et développement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), afin d'investiguer le fonctionnement hydrodynamique, hydromorphologique et écologique de ces milieux. En 2024, des prospections ont permis d'identifier les mares qui feront l'objet de l'étude ; celle-ci se déroulera en 2025/2026.

- Restauration des mares de la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)

Dans un objectif de conciliation des enjeux environnementaux avec les besoins en eau des agriculteurs, une opération de restauration de 48 mares du domaine public également réparties sur les 3 communes marie-galantaises a été lancée en 2022. Pour cela, après la phase de sélection par les élus locaux des mares intégrant le projet, un diagnostic a été mené. Celui-ci a permis de prioriser les mares à restaurer, et de dimensionner les travaux à mener. A l'appui d'un bureau d'études, ces travaux se sont déroulés en 2023. En 2024, les aménagements à mettre en place pour protéger ou valoriser les mares ont été identifiés. L'année 2025 permettra donc d'aménager les mares réhabilitées et de restaurer 17 des 36 mares restantes.

Le budget global de ce projet est de 898 085,50€ financé par l'Office (575 745,70€, soit 64%), le Conseil Départemental (222 672,32€, soit 25%) et la CCMG (42 667,48€ soit 11%).

- Restauration des mares de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

Dans la continuité de l'opération de restauration des mares entreprise sur 48 mares de Marie-Galante, l'Office de l'Eau a souhaité mettre à profit l'expérience ainsi acquise, au profit du territoire de la CANGT, par le biais d'une action de restauration de 10 mares du territoire à raison de 2 mares par commune. Une consultation a permis la sélection du bureau d'études en charge du diagnostic des mares retenues. Celles-ci ont fait l'objet d'une prospection aux fins de définition du protocole de restauration idoine, au cours du premier trimestre de l'année 2024. Une présentation du protocole auprès des élus communaux a été suivie de réunions avec les acteurs associatifs de chacune des communes, afin de mettre en adéquation les projets d'aménagement avec les attentes et besoins locaux. Au cours du 2^{ème} trimestre 2025, les protocoles de restauration et d'aménagement ont été livrés à la CANGT qui se chargera de la mise en œuvre des divers travaux, en partenariat avec les communes et acteurs locaux.

- Restauration des Mares des Antilles (REMA)

Les mares des Antilles françaises représentent une richesse patrimoniale et environnementale pour ces territoires. Conscients de cette richesse et des menaces pesant sur ces espaces, plusieurs acteurs de ces territoires souhaitent disposer des outils de gestion idoines pour leur préservation, et de bénéficier ainsi de leurs fonctionnalités.

Pour répondre à cette demande, l'OFB, les Offices de l'eau de Guadeloupe et Martinique se sont associés au Pôle Relais Zones humides pour proposer, à l'issue de 3 années de travaux (2021-2023), un guide d'entretien et de restauration des mares. Ce guide a été présenté en fin d'année 2023, au cours d'un séminaire mené en Martinique. En 2024, la 2^{ème} phase de ce projet a été lancée, avec pour objectif le

lancement de travaux de restauration sur une quarantaine de mares publiques ou privées. L'Office de l'Eau soutient cette phase à hauteur de 25 140 €, soit 6% du coût total de 395 550€.

- Le projet de RESTauration de Cayes CORalliennes (RESCCOR)

dans le contexte de dégradation générale de l'état de santé des récifs coralliens observée dans les eaux caribéennes et en particulier en Guadeloupe, le projet RESCCOR piloté par l'Office de l'eau Guadeloupe avec l'appui de ses partenaires Créocéan, l'Université des Antilles et l'association V-Reef, se propose d'expérimenter des techniques inspirées de l'ingénierie écologique afin de restaurer globalement deux sites pilotes coralliens, en agissant simultanément sur des facteurs de dégradation et en accélérant la récupération de l'écosystème. En 2024 ont été menées deux campagnes d'arrachage des macroalgues, de ramassage des macrodéchets, et de régulation des poissons-lions. Ces campagnes seront renouvelées en 2025 et complétées entre autres avec des phases d'enrichissement des zones traitées avec des oursins, de suivi scientifique de la biodiversité de la faune benthique et d'évaluation de l'efficacité des travaux. Ces travaux sont financés par l'office de l'Eau pour un coût total de 51 810 €.

- Projet SONOKAR

Le projet de déploiement d'une solution de monitoring éco-acoustique sur les récifs coralliens vise à déployer des enregistreurs acoustiques au cœur des récifs, afin de collecter des données qui, après analyse, permettront de connaître l'état de santé de ces récifs et de disposer ainsi d'un outil d'aide à la décision. En effet, le suivi mené sur les 4 sites sélectionnés en Guadeloupe permettra de définir un état de référence des paysages sonores guadeloupéens dans l'espace et dans le temps, d'évaluer la diversité, l'abondance et la biomasse des poissons, et de quantifier les perturbations sonores des 4 sites suivis. Ce projet d'une durée de 21 mois et d'un coût total de 118 100€ TTC est financé à 80% par l'Office de l'Eau.



Figure 10. Dispositif de monitoring acoustique

- TRACMIC

L'analyse des résultats des études menées dans le bassin caraïbe montre que la couverture corallienne des récifs a diminué de 80 % en trois décennies. Parmi les principales causes de régression on peut observer le développement croissant des maladies affectant les coraux.

De nouvelles maladies ont été identifiées faisant appel à des germes d'origine terrestre probablement liés à la pollution de la mer Caraïbe (Aspergillosis, Vibrio, Serratia...).

Les causes responsables de l'extension de ces maladies d'origines naturelles ou anthropiques sont encore mal comprises. La pollution des eaux côtières, par des contaminants microbiens vecteurs de maladies affectant les organismes marins (nécrose tissulaire des coraux, maladie corallienne ...), est l'une des principales causes.

Le projet a pour objectif de rechercher les liens entre le développement des maladies des organismes marins des Antilles et les rejets d'assainissement.

Il s'agit de rechercher des bactéries pathogènes et des indicateurs de pollution fécale dans les milieux naturels et les organismes marins des Antilles et de retracer leur origine le long de gradients depuis les Stations d'épurations (STEP) ou exutoires anthropisés situées sur les bassins-versants, jusqu'aux structures récifales plus au large.

Le projet permettra également de caractériser la prévalence des maladies affectant les organismes coralliens le long de ces gradients pour tenter de faire la part des causes d'origine naturelle et anthropique de ces manifestations.

D'un coût total de 136 241,70€, le projet est financé à 51% par l'Office de l'Eau. Le rapport final est attendu au cours de l'année 2025.

- Bilan de l'impact des ports et marinas de Guadeloupe sur les milieux aquatiques en vue de l'atténuation de la pression

Un inventaire des pressions exercées par les activités relevant de la présence de ports et de marinas a été réalisé grâce à l'accueil d'un stagiaire en licence professionnelle des métiers de la mer. Ce dernier a pu recenser l'ensemble des installations et modes de gestion retrouvés dans les ports et marinas de Guadeloupe et Saint-Martin, afin de dresser un bilan de l'impact potentiel des ports et marinas sur les milieux aquatiques. Les résultats de cette étude ont mis en évidence le rôle de ces infrastructures portuaires dans la dégradation de la qualité de l'eau et de la biodiversité marine. Des mesures de prévention et de gestion des déchets, ainsi que des actions de sensibilisation, sont recommandées pour atténuer ces pressions et garantir la protection des milieux aquatiques en Guadeloupe. Ces recommandations constituent le point de départ dans la stratégie d'accompagnement de l'Office de l'eau de Guadeloupe dans la définition d'outils adaptés à la diminution voire la suppression des rejets dans le milieu.

- L'évaluation de l'état initial des mangroves

Les mangroves occupent une situation particulière entre les milieux terrestre et marin : elles voient transiter, ou sont le réceptacle d'une grande partie des pollutions d'origine terrestre et côtière. Dans l'objectif de mieux les connaître et mieux les préserver, une étude visant à développer des indicateurs permettant d'évaluer leur état écologique au regard des attendus de la DCE, a été menée par le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) de 2019 à 2021.

À la suite de la restitution de ces travaux, l'Office de l'Eau a souhaité poursuivre les investigations par la réalisation d'un état des lieux des mangroves de Guadeloupe. L'étude de caractérisation des mangroves a donc débuté en 2024 et se déroule simultanément en Guadeloupe et en Martinique. Une phase de prélèvements a été menée au cours du mois d'avril. Les analyses sont en cours et les résultats seront présentés au cours d'un séminaire prévu en fin d'année 2025. Ces travaux sont pilotés par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), et des Offices de l'Eau de Guadeloupe et de Martinique à hauteur de 72 750€ chacun, soit 53% du coût total de l'étude.

- La restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry : Ja'riv

Le projet de restauration de la forêt marécageuse de Jarry, porté par le Conservatoire du littoral (CDL) a fait l'objet de nombreux échanges en 2022. La convention signée par les deux établissements publics a permis la mise en place de l'étude des flux hydrauliques des canaux (7 500€), la prospection et l'analyse de l'eau du milieu (20 000€) et la communication et la restauration de la forêt marécageuse (5 000€). L'office de l'eau a participé au 4ème COPIL du projet JA'RIV dans la poursuite de cette collaboration. Cette rencontre fut l'occasion de rendre compte des actions

menées et d'établir des perspectives d'intervention dans le cadre du projet notamment sur l'aménagement et la gestion du site ainsi que la communication autour de ce dernier.

En octobre 2024, un avenant a été signé afin de prolonger pour 2 ans la convention, et de mener sur cette période diverses actions dont notamment la conception d'un modèle numérique de terrain préalable à l'étude des flux hydrauliques du canal nord de Jarry.

iii. Séminaires cours d'eau

Dans un territoire où la multiplicité des acteurs de l'eau est susceptible de générer des redondances des actions, et où les préoccupations liées à l'alimentation en eau potable tendent à éclipser les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques, l'Office de l'Eau a souhaité proposer aux institutionnels comme aux particuliers un espace de sensibilisation aux enjeux de préservation et de restauration des milieux aquatiques, et de communication autour des diverses actions répondant à cet objectif, en cours ou à venir.

C'est dans ce contexte que le 28 mai et le 1^{er} juin 2024 a eu lieu au Memorial Act, un séminaire sur les rivières et plans d'eau, avec pour cibles respectives les élus et professionnels, puis les associations et le grand public.

C'est ainsi un total de 150 personnes qui ont pu échanger sur l'enjeu majeur que représente la préservation des eaux douces. Les actes de ce séminaire ont été livrés en octobre 2024.

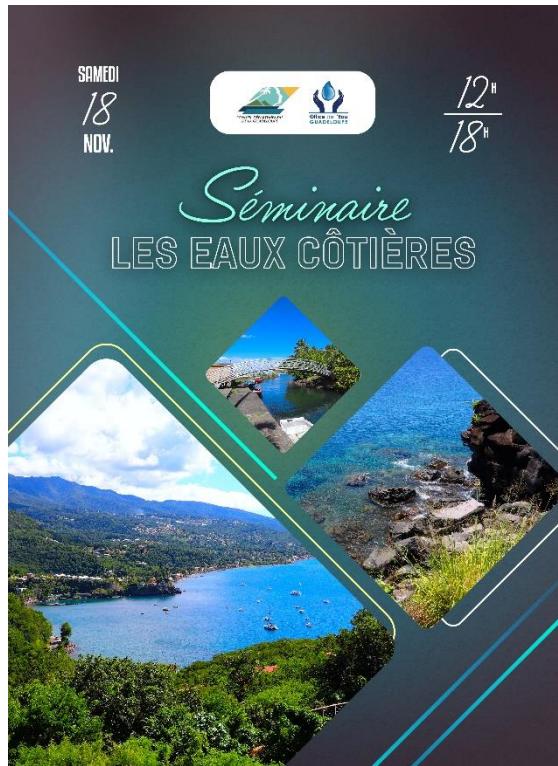


Figure 11 : Séminaire rivières et plans d'eau du 28 mai et 1^{er} juin a) affiche de présentation ; b) assistance

2.1.2 ANIMATIONS ET PROJETS PEDAGOGIQUES

A. PROJET PEDAGOGIQUE : LES AQUANAUTES

Le projet pédagogique « Aquanautes : Les jeux Eaux'lympiques » de l'Office de l'eau Guadeloupe vise à renforcer l'apprentissage de manière ludique en impliquant plusieurs groupes scolaires dans des défis et activités autour de l'eau, à l'appui d'un livret de ressources élaboré par l'Office et ses partenaires. Les élèves présentent leurs connaissances lors d'un concours organisé pendant une journée de sensibilisation. En 2024, plusieurs réunions avec des représentants de l'Office et de l'académie de Guadeloupe, ont permis d'élargir ce projet à un enseignement sur trois niveaux scolaires (primaire, collège, lycée), assurant une continuité, avec des outils pédagogiques interdisciplinaires et adaptables. Le rectorat envisage une validation par le Conseil de l'Environnement pour un déploiement interrégional voire national, et une éventuelle labellisation à terme. Le concours ODE s'inscrirait comme une phase complémentaire, ayant pour but de récompenser les participants de ce programme éducatif, lequel est destiné à s'intégrer durablement dans les programmes scolaires de la Guadeloupe.

B. RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS

Afin de promouvoir et susciter les actions des associations destinées à la sensibilisation du plus grand nombre sur les enjeux et moyens de préservation des milieux aquatiques, une rencontre avec ces partenaires a été organisée au cours du mois de janvier. Cette rencontre a été l'occasion de leur présenter les activités de l'Office et les outils d'accompagnement financier mis à leur disposition, et d'échanger sur les voies de mutualisation des efforts produits par chacun pour la préservation des milieux aquatiques. Une vingtaine d'associations a ainsi pu présenter ses activités.

C. JOURNEES D'ANIMATION

L'année 2024 a été riche en animations portées par l'Office de l'eau. Elle a été rythmée par le pilotage de 6 grandes manifestations :

1. La Journée Mondiale des Zones Humides ;

Sous le thème « les zones humides sources de bien-être humain » deux journées de manifestation ont été organisées sur la plage du Souffleur à PORT-LOUIS. Cette année 2024 était l'occasion pour l'Office de l'eau de Guadeloupe de valoriser et de promouvoir le projet d'étude Hydrologique autour des Marais de Port-Louis. Ainsi, en collaboration avec la Ville de Port-Louis et le Conservatoire du Littoral, un village pédagogique destiné aux scolaires s'est déroulé le 2 février 2024. La seconde journée destinée au grand public regroupait un nettoyage écocitoyen en collaboration avec l'association « Clean My Island » et un village pédagogique.



2. La Journée Mondiale de l'eau :

Comme chaque année, le 22 mars est l'occasion de célébrer la Journée Mondiale de l'Eau. Cette année 2024, l'Office de l'eau de Guadeloupe (OE 971) s'est associé au Parc National de Guadeloupe (PNG) dans la réalisation d'un village pédagogique permettant la découverte d'un site naturel d'exception.

Ainsi, l'OE 971 et le PNG ont accueilli le mardi 26 mars les élèves en classe de CM1/CM2 sur le site de la plage de l'étang dans la commune de Vieux-Habitants (97 119).



3. Journée Mondiale des Océans ;

Le 8 juin est la date de la Journée Mondiale des Océans. Durant cette journée l'Office de l'eau de Guadeloupe (OE 971) organise des actions de sensibilisation afin d'alerter le public visé sur les menaces qui pèsent sur la préservation des océans et de la vie qu'ils abritent.

Cet événement permet de souligner l'importance de l'océan en tant que source de nourriture, d'oxygène et de régulation du climat.

Dans ce contexte, l'Office de l'eau a fait découvrir ou re-découvrir la Plage de Malendure et la Réserve Cousteau à travers un village des océans à destination des scolaires de la ville.

Cette journée a été l'occasion pour les enfants de comprendre l'importance des océans dans le fonctionnement biologique et écologique de la planète mais également l'importance de la préservation de ses écosystèmes dans ce contexte de changement climatique.



4. Fête des mares

Le samedi 8 juin, l'Office de l'eau de Guadeloupe a invité le grand public à découvrir au cours d'une randonnée pédagogique, les mares de : Bambou, Palmiste, Bonheur et Brument. Le départ s'est effectué sur le site du Moulin de Belin à Port-Louis, à 7h30. C'était l'occasion de sensibiliser la population sur l'usage des mares en tant que patrimoine culturel mais également de faire comprendre leur utilité et leur fonctionnement écologique.

Ainsi, une cinquantaine de participants a répondu à l'invitation.



5. Vacances Apprenantes « An dlo la » :

La deuxième édition des vacances apprenantes avait pour objectif de permettre et d'organiser l'accès aux activités "Nature" au grand public et aux structures d'accueil d'enfants durant les vacances (CCAS, associations, centres aérés) afin de sensibiliser le plus grand nombre à la découverte et à la protection des milieux aquatiques de Guadeloupe. Les activités visaient l'ensemble des milieux aquatiques, marais, mares, mer, étang, rivières via des activités de découverte de type randonnée pédestre, palmée, kayak, atelier interactif et excursion en bateau.



BILAN « AN DLO LA » 2024

Au total, ce sont 427 personnes qui ont pu bénéficier des activités de découverte proposées.

Malgré une part majoritaire toujours allouée à la communication (59%) et une augmentation du budget destiné aux activités, la dépense moyenne par activité et par personne a été divisée par 2 par rapport à 2023. On note une augmentation de +55% de nombre de personnes sensibilisées avec une demande croissante de la part du grand public et des structures d'accueil d'enfants.

Cette nouvelle session de vacances apprenantes « AN DLO LA » 2024, dresse un bilan positif de sa mise en œuvre.

6. Journée Mondiale des rivières

Durant la journée Mondiale des rivières 2024, l'Office de l'eau de Guadeloupe a axé sa communication vers le grand public en participant à une émission de Canal 10 durant laquelle des informations sur le suivi en rivière ont été apportées. Durant l'émission, l'Office de l'eau a bénéficié du soutien du Parc National de Guadeloupe qui a donné un complément d'information sur le suivi et l'entretien réalisés par ce dernier.

Enfin, un appel à projet sur la restauration de la continuité écologique devait renforcer cette communication. Ce dernier a été repoussé au 2 décembre 2024. Un publireportage a été réalisé afin de communiquer sur ce projet. Il a été diffusé sur l'antenne de canal 10 durant 2 semaines.

3) PÔLE PLANIFICATION ET PROGRAMMES

3.1 RESSOURCE EN EAU & EAU POTABLE

3.1.1 CONNAISSANCES

A. ETUDE DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE ET DE LA VULNERABILITE DES MARAIS COTIERS DE PORT-LOUIS

D'une superficie avoisinant les 4,3 km², les marais côtiers de Port-Louis constituent la plus grande zone humide de notre archipel. A ce jour, malgré leur immense richesse écologique, la connaissance relative aux origines et aux modalités de circulation de l'eau mérite d'être approfondie pour optimiser la gestion et la reconquête de ce site d'exception.

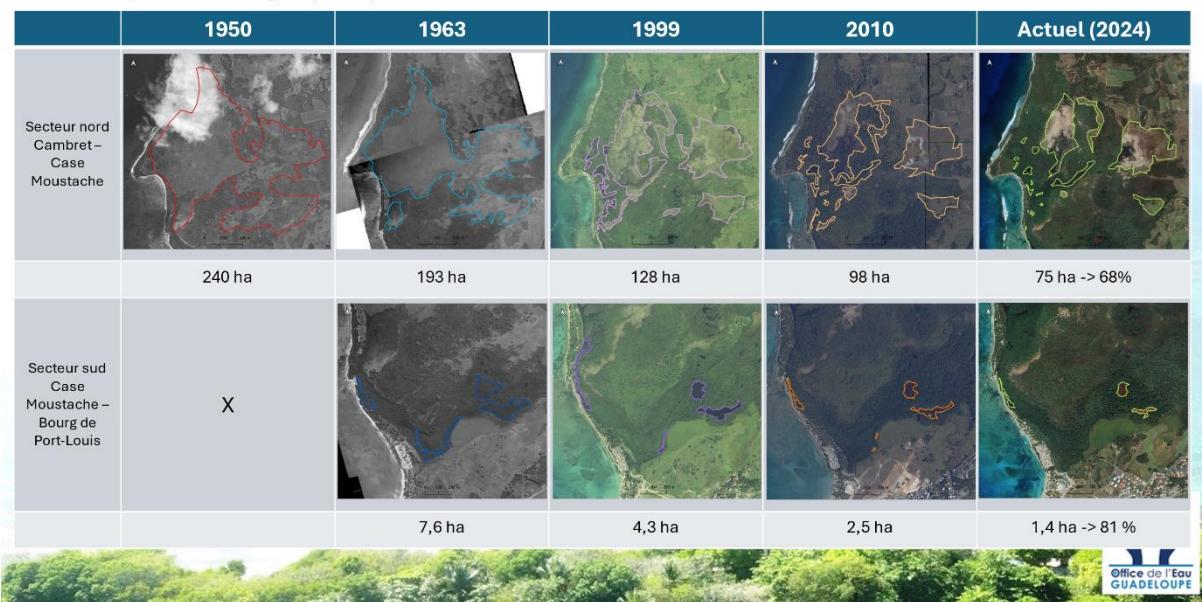
Aussi, à la demande de la Municipalité et du Conservatoire du Littoral, l'Office de l'Eau assure actuellement le pilotage et le financement (budget alloué de 200 k€) d'une étude visant à mieux comprendre le fonctionnement hydrologique de cet espace sensible. Le marché a quant à lui été confié au bureau d'études Antea Group.

A l'issue de l'étude (2026), des recommandations opérationnelles pour i) la remise en état des marais de Port-Louis et ii) le maintien de ce bon état s'agissant de la circulation et de la qualité de l'eau dans la zone humide seront formulées à l'attention des gestionnaires. Les résultats finaux de cette opération feront l'objet d'une restitution dans le cadre d'une réunion publique.



Copil de démarrage du marché initié dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, février 2024

➤ Analyse cartographique de l'évolution du site



Evolution de la circulation de l'eau dans les marais



Premiers résultats de l'étude présentés lors du COPIL d'avancement d'octobre 2024

B. CREATION D'UN OUTIL PREVISIONNEL DES NIVEAUX PIEZOMETRIQUES EN GUADELOUPE : MÉTÉAU NAPPE

La ressource en eau souterraine est un bien précieux et stratégique notamment sur le territoire de Marie-Galante et de Grande-Terre où des forages d'exploitation permettent d'assurer l'alimentation en eau potable de la population. Dans ce contexte où la récurrence des événements climatiques extrêmes (en particulier les épisodes de sécheresse) constitue un marqueur fort du changement climatique, la

disponibilité en temps réel des données piézométriques et le déploiement d'outils prévisionnels apparaissent primordiaux aux acteurs de l'eau.

L'outil « MétéEAU des nappes » développé par le BRGM entre 2015 et 2018, permet la visualisation en quasi-temps réel des données piézométriques brutes et valorisées issues des mesures effectuées sur le réseau piézométrique national. Ces données sont notamment mises à disposition sous forme de cartes et de courbes dynamiques basées sur des travaux de modélisation et de prévision des niveaux des nappes en basses et hautes eaux. MétéEAU Nappes offre ainsi un ensemble de services permettant le suivi du comportement actuel et futur des aquifère. Il constitue un véritable outil d'aide à la décision pour la gestion de la ressource en eau dans les territoires à forts enjeux à l'instar des Départements d'outre-mer.

Partenaires	%	Financement (HT)
BRGM	20.83%	19 999,24
Office de l'Eau Guadeloupe	36.46%	35 000
ADEME	42.71%	41 000
Total	100%	95.999.24

3.1.2 ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE & FINANCIER

A. BILAN DU DISPOSITIF « SECHERESSE », ANNEE 2024

Le dispositif « sécheresse » en Guadeloupe est défini dans le cadre de l'Arrêté « cadre sécheresse » du 14 juin 2022. Piloté par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), ce dispositif permet de suivre l'évolution de la situation hydrologique à l'échelle du bassin Guadeloupe en vue de proposer, en cas de déficits hydriques, des dispositions permettant de prioriser les usages majeurs en limitant ainsi la pression sur les milieux aquatiques.

L'article 2 dudit arrêté définit les rôles et compositions respectifs :

- Du comité « ressource en eau », instance de pilotage et de concertation multi-partenariale ;
- De la cellule de veille regroupant les acteurs suivants : DEAL (Pilote), Conseil Départemental, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), Office français de la biodiversité (OFB), Agence régionale de santé (ARS), Office de l'eau Guadeloupe, Météo-France et Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Pour plus d'informations à ce sujet :

<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif-secheresse-en-guadeloupe-a2284.html>

Durant l'**année 2024**, l'Office de l'Eau s'est attaché à :

- Réaliser, à la demande de l'Etat, la collecte des données auprès des entités gestionnaires des services d'eau potable (le SMGEAG et la CCMG via son délégataire karuker'Ô en l'occurrence) ;
- Faire des remontées d'informations à la DEAL Guadeloupe (niveaux de production par rapport aux capacités des unités de production d'eau potable, secteurs concernés par des coupures d'eau, causes précises des manques d'eau, etc.) ;
- Informer, en retour et lors des périodes de veille, les producteurs d'eau potable de la situation hydrologique à l'échelle du bassin Guadeloupéen.

Au total, entre le **11 janvier** et le **09 décembre 2024**, ce sont **18 tableaux de recueil de données** qui ont été transmis à la cellule de veille sécheresse afin d'aider les gestionnaires dans la prise de décision.

Pour les producteurs d'eau potable, la situation s'est avérée complexe durant la saison de carême (février-mars 2024) sur l'ensemble du territoire. Quantitativement, les plus grosses tensions ont été observées sur l'île de Marie-Galante durant toute l'année (seuil de crise atteint pour cette nappe d'eau souterraine) ainsi que sur la Côte-sous-le-vent (cas problématique de la rivière du Plessis). Une nette amélioration de la situation hydrogéologique a toutefois été constatée en fin d'hivernage du fait de la succession d'évènements pluvieux significatifs.

B. RECHERCHES DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU SUR L'ILE DE LA BASSE-TERRÉ

En 2023 pour rappel, le SMGEAG a fait part de sa volonté de renforcer sa production d'eau potable par l'exploitation de gisements d'eau souterraine dans les secteurs du sud Basse-Terre (Commune de Trois-Rivières, Vieux-Fort, Gourbeyre et Saint-Claude) ainsi que sur la Côte sous le Vent (Bouillante notamment). Cette perspective stratégique résulte de la nécessité de :

- Pallier la fermeture prochaine et définitive de certains captages en raison de leur mise en demeure par l'Autorité sanitaire compétente localement (contamination des eaux brutes par des pesticides organochlorés trop élevée pour permettre la production d'eau destinée à la consommation humaine) ;
- Remplacer les captages en rivière soumis à un aléas « mouvement de terrain » fort et régulièrement impactés lors d'évènements pluvieux majeurs, en particulier ceux dont la vulnérabilité pourrait se traduire par une disparition des installations à court ou moyen terme ;
- Diversifier les ressources en eau les plus impactées en cas d'épisodes de sécheresse et/ou fortement sollicitées par différents usages (production d'eau potable, usage agricole, usage industriel, hydroélectricité entre autres) ;

- Préserver les écosystèmes aquatiques dépendant des ressources en eau de surface, même en période d'étiage sévère.

En 2024, l'accompagnement technique de l'Office de l'Eau a été étendu à la zone de Capesterre-Belle-Eau. Il s'agissait cette fois de mener des investigations sur le captage prioritaire de Belle-Eau-Cadeau – Tabaco qui connaît, depuis quelques années, une perte de productivité affectant significativement l'alimentation du FEDER d'eau potable du même nom. A l'issue de ce travail, des préconisations ont été formulées à l'attention de l'autorité organisatrice en vue d'une réfection et d'une optimisation des conditions de captages des différentes résurgences exploitées dans ce secteur de la Basse-Terre.

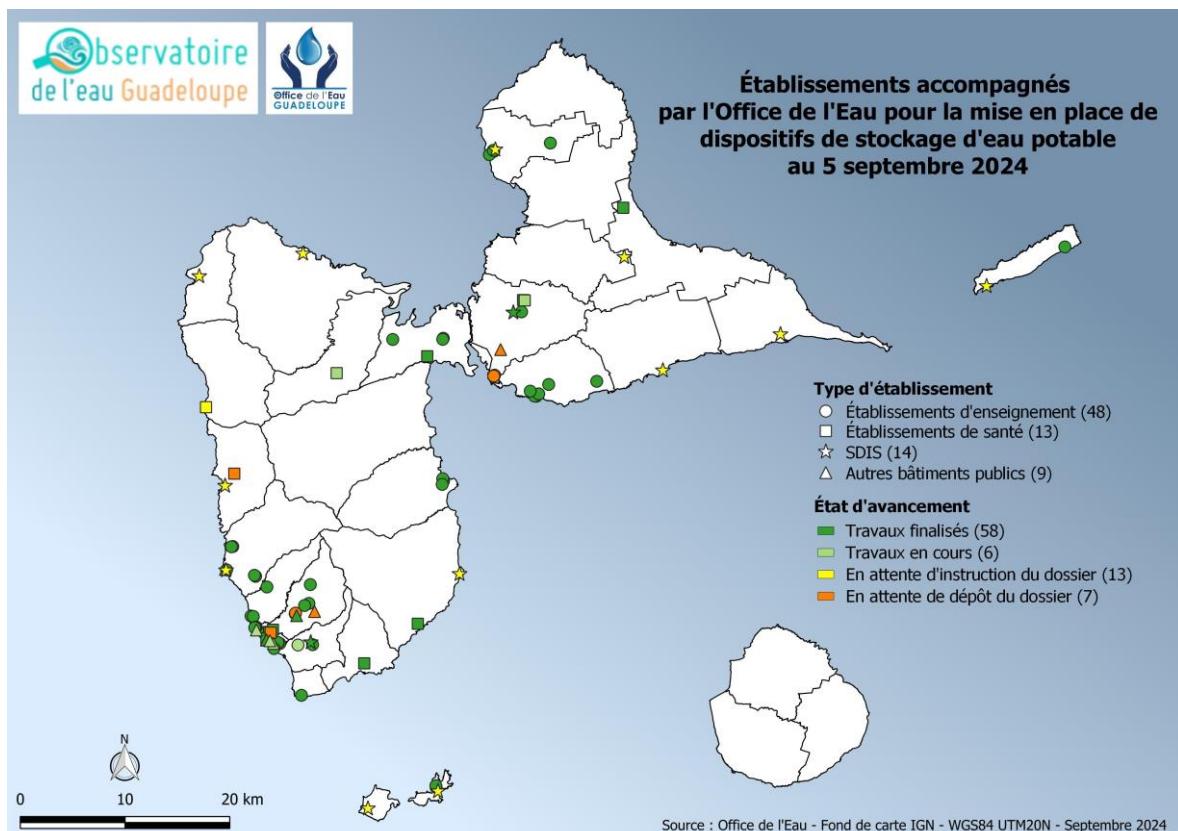


Expertise menée sur le terrain en présence des équipes du SMGEAG et de la société PCH CONSEILS, septembre 2024

La mise à disposition, par l'Office de l'Eau, des moyens humains nécessaires à l'atteinte des objectifs du SMGEAG s'inscrit dans une démarche vertueuse. La mobilisation de nouvelles ressources en eau doit en effet permettre d'assurer la satisfaction quantitative et qualitative des différents usagers toute en limitant la pression sur les eaux de surface indispensables à la survie des organismes aquatiques.

C. STOCKAGE D'EAU POTABLE DANS LES ETABLISSEMENTS SENSIBLES DU TERRITOIRE

Depuis 2018, afin de pallier les manques d'eau potable et d'assurer une continuité de service dans les établissements accueillant du public, l'Office de l'Eau Guadeloupe accompagne les maîtres d'ouvrage (établissements de santé médicaux et paramédicaux du secteur public et privé, établissements scolaires maternelles, primaires et collèges) pour la mise en place de dispositifs de stockage d'eau destinée à la consommation humaine. Afin de garantir la conformité sanitaire de ces équipements, l'Office collabore avec l'ARS Guadeloupe depuis le début des opérations.



Cartographie des établissements ayant bénéficié d'un appui technique et financier de l'OE971 pour l'installation de dispositifs de stockage d'EDCH tampon sur la période 2018-2024

A l'instar des années antérieures, toujours au travers de son Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024, l'Office de l'Eau est allé à la rencontre de différents établissements souhaitant bénéficier d'un accompagnement technique et financier. Dans certains cas de figure, considérant les usages de l'eau envisagés, une mutualisation « dispositifs de stockage eau potable – équipements de récupération d'eau de pluie » a été recommandée dans un double objectif de préservation des milieux aquatiques et de diversification des ressources en eau mobilisées.

Une **planche photographique** illustrant les opérations menées en 2024 est fournie ci-après, à l'attention du lecteur.



Mai 2024 : accompagnement du centre de dialyse de la clinique les Nouvelles Eaux Vives (ville de Basse-Terre)



Juillet 2024 : rencontre des équipes du SDIS pour l'équipement de 13 casernes du territoire



Octobre 2024 : intervention du Pôle Planification et Programme de l'OE971 dans les écoles de la commune de Deshaies

D. RECUPERATION ET REUTILISATION DES EAUX DE PLUIE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Dans un contexte où les effets du changement climatique ne sont plus à démontrer, l'Office de l'Eau Guadeloupe est extrêmement soucieux de promouvoir des alternatives opérationnelles permettant de diversifier les sources d'approvisionnement en eau. La récupération et le stockage d'eau de pluie constituent une solution technique intéressante, abordable et accessible qui permet à la fois de réaliser des économies d'eau potable et de réduire la pression quantitative sur les milieux aquatiques dépendants des masses d'eau douce continentales soumises à des « prélevements » en constante augmentation.

Aussi, durant l'année 2024, différents porteurs de projets ont pu être accompagnés par l'Office au travers de son PPI. Une synthèse de ces opérations est proposée de manière illustrée ci-dessous.



Janvier 2024 : récupération d'eau de pluie au droit de l'exploitation agricole
Arbor'Essence, commune de Saint-Claude



Avril 2024 : réunion technique avec les agents de l'hôtel Fleur d'Epée, Gosier



Août 2024 : Etude de la faisabilité d'un projet pour le compte du Syndicat de la Piscine Intercommunale de Gosier, Abymes, Pointe-à-Pitre (SIPGAP)

Considérant de surcroit par ailleurs :

- Le nouveau contexte réglementaire encadrant l'utilisation d'Eaux Impropres à la consommation humaine (EICH) pour des usages domestiques ;
- Le « Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (ou Plan Eau 2023) ».

L'Office de l'Eau a lancé, en décembre 2024, un Appel à projets intitulé **« Récupération et réutilisation des eaux de pluie au service des EPCI & communes du territoire pour une gestion résiliente de la ressource en eau »**

Appel à projets

L'Office de l'Eau Guadeloupe lance un Appel à Projets pour aider les EPCI et communes à réutiliser les eaux de pluie pour :

- Préserver les ressources naturelles
- S'adapter au changement climatique
- Construire un avenir plus résilient et respectueux de l'environnement.

C'est le moment d'agir ensemble !

Candidatez avant le **31 Décembre 2025**

Infos et dépôt de dossier : www.eauguadeloupe.com

aap-eaudedepluie@oe971.fr

Cet AAP ambitionne de répondre aux principaux enjeux fixés par le gouvernement, à savoir : la sobriété des usages de l'eau, la qualité et la disponibilité de la ressource en particulier face aux crises de sécheresse.

Les dossiers de candidature pourront être transmis à l'Office durant toute l'année 2025. Les projets à l'échelle de la Guadeloupe continentale (îles de Grande-Terre et de Basse-Terre respectivement) seront finançables à hauteur de 80%.

Pour pallier le surcoût engendré par le transport en bateau des équipements, les projets concernant les dépendances de l'archipel Guadeloupe (Désirade et îles du sud en l'occurrence) seront quant à eux finançables à hauteur de 90%.

E. KARUWASH, UN PROJET INNOVANT ET ECOLOGIQUE POUR LA GUADELOUPE

En 2024, l'Office de l'Eau s'est engagé à soutenir un projet innovant et écoresponsable initié par l'entreprise locale KARUWASH (participation financière à hauteur de 102,7 k€ soit 20% du total). Spécialisée dans la mise en place de dispositifs de lavage automobiles, cette entreprise emploie une technologie brevetée de centrale autonome de traitement des eaux de lavage, sans additif chimique (système Recycl'Wash).

Ce système innovant permet à la fois le recyclage et la gestion autonome des eaux usées générées par la station de lavage et permet de réutiliser jusqu'à 90% des eaux usées, évitant ainsi leur rejet dans les milieux aquatiques.

De plus, cette technologie assure à la station de lavage un fonctionnement de manière autonome en circuit fermé et constitue une alternative pour les usagers en cas de sécheresse sévère et de restrictions des usages de l'eau. La ressource en eau mobilisée via ce système est d'origine météorique.



Septembre 2024 : visite de la nouvelle station de lavage innovante située section Colin, Petit-Bourg

3.1.3 COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ANIMATION

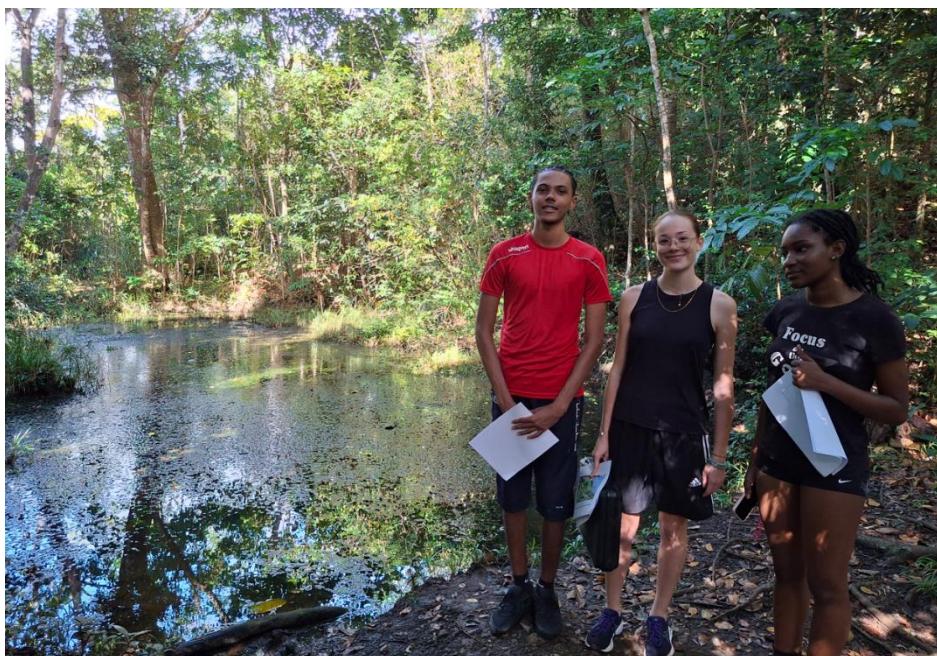
A. PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CARAÏBÉDITIONS POUR LA PRODUCTION DE 4 OUVRAGES A DESTINATION DE LA JEUNESSE

Dans le cadre de ses missions et conformément à son Programme Pluriannuel d'Interventions 2019-2024, l'Office de l'Eau conçoit des supports pédagogiques de différentes natures afin de sensibiliser et de conscientiser le public sur la nécessité de protéger durablement les milieux aquatiques de l'archipel Guadeloupéen.

L'émergence d'un nouveau projet, fruit d'un récent partenariat avec la société d'édition locale « Caraïbéditions », permettra la création de 4 ouvrages pédagogiques et ludiques à destination de la jeunesse dans le courant de l'année 2025, à savoir un « abécédaire des rivières des Antilles », un livret « Ti Racoun à la rivière », un « Noémie colorie les milieux aquatiques des Antilles » ainsi qu'un ouvrage sur les mangroves (format restant à arrêter).

B. APPUI TECHNIQUE DU LYCEE GERVILLE REACHE DE BASSE-TERRE DANS LE CADRE DE L'EDITION 2024-2025 DES OLYMPIADES DES GEOSCIENCES

A destination de tous les élèves de lycée général et technologique, de la seconde à la terminale, les « Olympiades des géosciences » ont pour vocation de développer la culture scientifique des élèves, de souligner le lien étroit existant entre les géosciences et les métiers associés et enfin de stimuler chez les élèves l'initiative et le goût de la recherche. Le thème national de l'édition 2024 était "la géologie de ma rue".





Olympiades des géosciences 2024-2025, focus sur le groupe d'élèves du lycée G. Réache

Désireux de mener un projet sur l'origine de la mare située sur le morne volcanique du Houëlmont, un groupe de 3 élèves motivés du lycée G. Réache de Basse-Terre (niveau première) a sollicité l'Office de l'Eau pour bénéficier d'une expertise pointue. Pour une complète appropriation de ce cas d'étude complexe, une 1^{ère} séance de travail a été organisée avec le groupe d'élèves au sein du laboratoire du lycée, une seconde sur le terrain. Les résultats de ce concours seront donnés durant l'année 2025.

3.2 ASSAINISSEMENT

A. LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN ARRET PROLONGE

Le Schéma Directeur Mixte Eau et Assainissement (SDMEA) de 2011 fait état d'un total de 365 stations d'épuration de moins de 2000 EH en Guadeloupe.

A la suite de deux campagnes de recensement en 2014 et 2015/2016, 200 stations publiques et privées ont été localisées et visitées par un prestataire externe.

Depuis 2018, l'Office de l'Eau a relancé en régie des campagnes de visites pour compléter la liste des stations et y inclure également les postes de relevage.

Il ressort des visites que, si la plupart des ouvrages font l'objet d'une exploitation, que ce soit par un opérateur public ou privé, il existe des ouvrages qui sont complètement à l'arrêt et ce, depuis plusieurs années. Deux cas de figures se présentent :

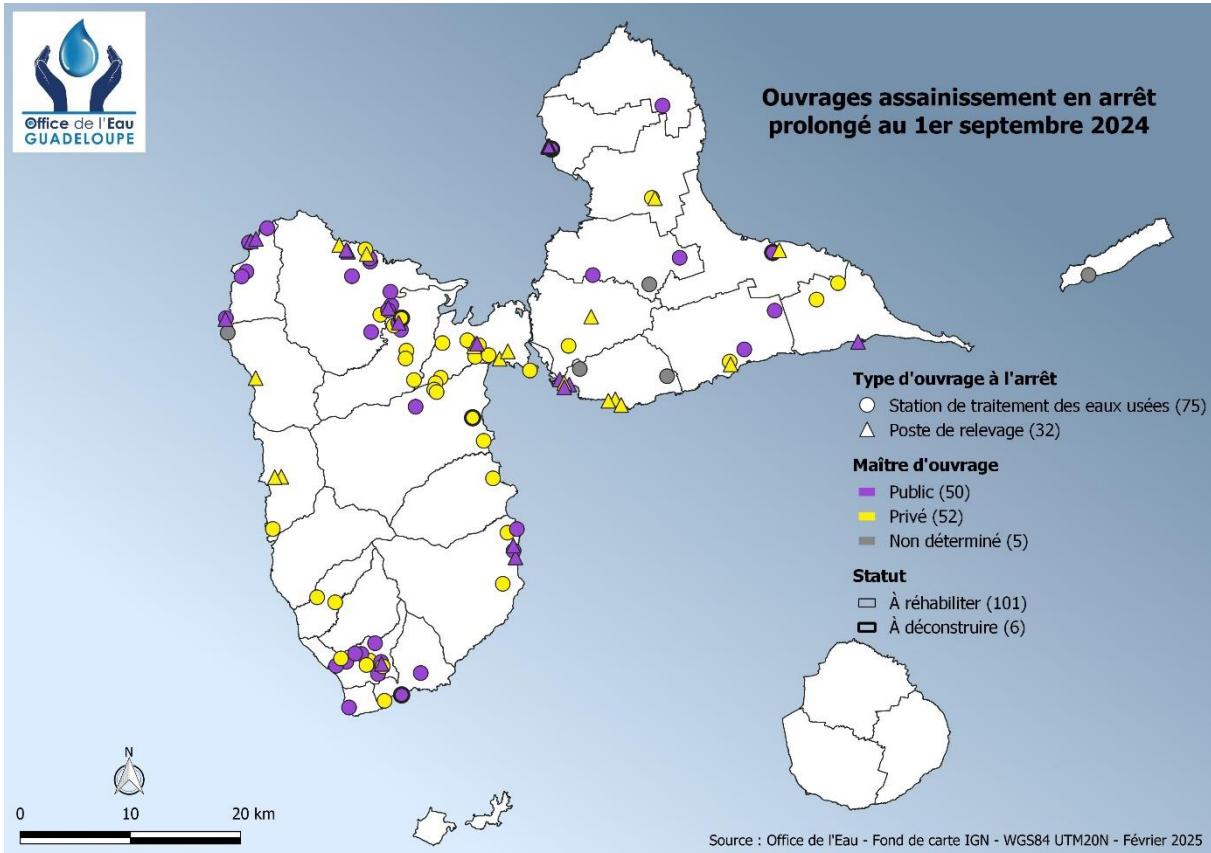
- L'ouvrage a été déconnecté à la suite d'un raccordement de la zone d'habitat qu'il dessert à un réseau de collecte public et n'a jamais été déconstruit,
- L'ouvrage dessert une zone d'habitat mais ne fait l'objet d'aucune exploitation.

Dans le premier cas, les ouvrages abandonnés peuvent être sources de plusieurs risques : risque sanitaire avec des stagnations d'eaux usées ou d'eaux de pluie (prolifération de gîtes larvaires, contamination bactérienne du milieu naturel), danger à la personne (risque de noyade ou de chute), nuisances visuelles ou olfactives (aggravation de l'asthme chez certaines personnes).

Dans le second cas, pour les postes de relevage comme pour les stations d'épuration, les rétrocessions d'ouvrages en fin de chantier ou les transferts d'ouvrages lors des transferts de compétence n'ayant pas toujours abouti, le statut de certains ouvrages demeure incertain et, de fait, l'exploitation y est inexistante faute de maître d'ouvrage identifié. Il arrive également que les maîtres d'ouvrage identifiés n'aient pas trouvé d'exploitant en mesure de réaliser une exploitation digne de ce nom ou n'aient pas les moyens de le faire d'où la dégradation des ouvrages.

Le tableau suivant présente un bilan de la centaine d'ouvrages en l'arrêt prolongé recensés.

Type d'ouvrage (au 01/09/24)	Nb ouvrages à l'arrêt	Dont ouvrages à déconstruire	Dont ouvrages à réhabiliter
Station	75	5	70
Poste de relevage	32	1	31



B. AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif [...], l'Office de l'Eau réalise des expertises techniques des dispositifs d'autosurveillance existants sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration de plus de 2000 EH.

Rappel : Un dispositif d'autosurveillance sur station comprend les débitmètres entrés, sortie et bypass et les préleveurs échantillonneurs entrée, sortie et bypass. Sur les réseaux, il s'agit des débitmètres et préleveurs échantillonneurs installés sur les déversoirs d'orage.



En 2021, cette mission a été confiée pour 3 ans à l'entreprise SOCOTEC. D'une année sur l'autre, les conformités des dispositifs d'autosurveillance peuvent varier : amélioration quand des appareillages sont renouvelés ou détérioration quand ils sont tombés en panne. Le bilan des conformités des dispositifs d'autosurveillance sur les trois dernières années est le suivant :

Nom de la station	2021	2022	2023
Trois Rivières	Red	Red	Green
Blachon	Yellow	Red	Red
Port Louis	Red	Red	Yellow
Folle Anse	Green	Green	Green
Anse Bertrand	Red	Red	Red
Sainte Rose	Red	Non vu	Red
Le Moule	Red	Green	Green
Goyave	Red	Non vu	Yellow
Morne à l'Eau	Green		
Baillif	Red	Red	Green
Jarry	Green		
Saint François	Red		Red
Le Gosier	Red		Red
Sainte Anne	Red	Red	Green
Trioncelle	Green	Green	
Petit Bourg	Red	Yellow	Green
Bouillante	Green	Green	Red
Capesterre Belle Eau	Red	Non vu	Non vu

Validé	Validé avec améliorations à apporter	Non validé
Green	Yellow	Red

En 2024, le marché d'audit a été relancé et attribué pour 3 ans à l'entreprise A2E Environnement. Cette entreprise aura également pour mission de valider les pratiques analytiques des trois laboratoires internes du SMGEAG afin de valider la fiabilité des données analytiques transmises au titre de l'autosurveillance à la Police de l'eau et à l'Office.

C. APPEL A PROJET ASSAINISSEMENT 2022

Lancé en 2022 en complément des demandes de subventions « classiques » du PPI, un appel à projet intitulé « Mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif groupé » incite les maîtres d'ouvrage privés à réhabiliter leurs stations d'une capacité de 200 à 2000 EH sujettes à des dysfonctionnements majeurs.

Six projets de réhabilitation ont été présentés et 5 ont été retenus. Si certains projets ont pris du retard pour des questions administratives (instruction du dossier loi sur l'eau, demande de raccordement au réseau collectif à l'autorité organisatrice, transfert de convention...) ou à cause de la crise du Covid, trois chantiers sont achevés.

Maitre d'ouvrage	Nom de la station	Etat
Syndicat de copropriété Dorville	Déconstruction de la station de Dorville – Baie Mahault	Terminé
SIG	Réhabilitation de la station de Pelletan – Port Louis	Terminé
Fort Royal Resort	Réhabilitation de la tranche 1 de la station de l'hôtel Fort Royal - Deshaies	Terminé



Station de Dorville avant déconstruction – Baie Mahault



Station de Dorville après déconstruction



Station de Pelletan avant réhabilitation – Port Louis



Station de Pelletan après réhabilitation – Port Louis



Station de Fort Royal avant réhabilitation -
Deshaies



Station de Fort Royal après réhabilitation -
Deshaies

D. **INSTRUCTIONS TECHNIQUES POUR DES AIDES FINANCIERES**

Six demandes de subvention relatives à l'assainissement ont été déposées au titre du PPI 2019-2024 et deux demandes ont reçu un avis favorable en 2024.

Thème	Demandeur
Réhabilitation de la station d'épuration de la résidence Vieille Distillerie – Petit Bourg	Syndicat de copropriété Vieille Distillerie
Réhabilitation du réseau de collecte eaux usées de la résidence Madinina – Pointe à Pitre	Syndicat de copropriété Madinina

E. **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

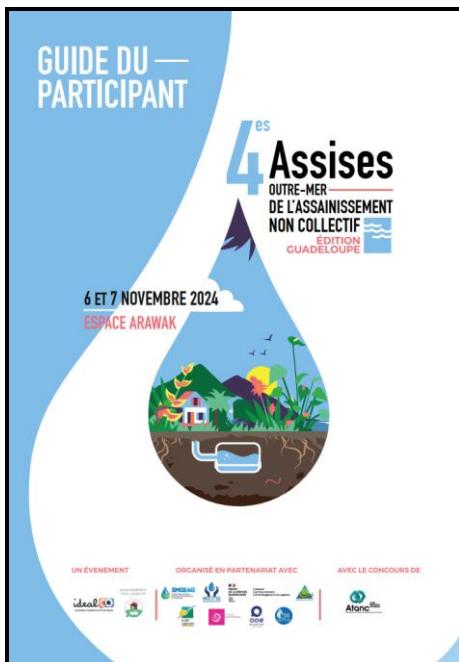
Fortes du succès de la première édition en Martinique en 2018, les Assises Antilles Guyane de l'Assainissement Non Collectif (ANC) ont été reconduites en 2022 en Guyane et en 2023 à la Réunion.

En 2024, la quatrième édition, rebaptisée depuis Assises Outre-mer de l'ANC pour inclure plus largement l'ensemble des territoires ultramarins, s'est tenue en Guadeloupe du 6 au 7 novembre à l'hôtel Arawak au Gosier.

Sont notamment intervenus les deux services publics de l'assainissement non collectif (SPANC) de Guadeloupe :

- Le SPANC de la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) qui intervient sur les trois communes de Marie Galante,
- Le SPANC du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) qui intervient sur le reste du territoire.

- **Ouverture des Assises** par Monsieur Ferdy Louisy, Président du SMGEAG, Madame Isabelle Amireille-Jomie, Présidente déléguée de l'Office de l'Eau de Guadeloupe et Monsieur Jean-Claude Maës, 1^{er} Vice-président de la CCMG,
- **Près de 150 participants** en présentiel en provenance de Guyane, de Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Martin, de Mayotte et de l'hexagone.



F. COOPERATION INTERNATIONALE

Le projet CARIBSAN, projet de coopération inter-caraïbes (INTERREG) portant sur l'assainissement par la technique des filtres plantés de végétaux (FPV) s'est achevé avec la tenue les 13 et 14 juin 2023 de la conférence régionale CARIBSAN qui a clôturé 18 mois de travail avec les partenaires de Sainte Lucie, de la Dominique et de Cuba.



L'Office de l'Eau Martinique a engagé en 2024 la poursuite du projet sous le nom de CARIBSAN 2 en déposant un nouveau dossier de candidature à l'INTERREG avec cette fois un volet dédié à la recherche et à la réalisation de trois stations FPV (sites pilotes) chez les partenaires caribéens : Pogolotti à Cuba, La Plaine à la Dominique et Black Bay à Sainte Lucie.

Dans le cadre de ce nouveau projet, présenté aux partenaires en décembre 2023, l'Office de l'Eau Guadeloupe apporte sa contribution à hauteur de 60 000 euros en financement direct.

Le projet reste piloté par l'Office de l'Eau Martinique et le lancement de CARIBSAN 2 est prévu pour début 2025.

3.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNEMENT PARTENAIRES

Le territoire va connaître des modifications hydrologiques majeures liées au dérèglement climatique avec des répercussions importantes pour la gestion de l'eau et pour les milieux aquatiques. C'est ainsi que le SDAGE 2022-2027 intègre la problématique du changement climatique. En effet, pour faire face aux impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques, différentes mesures d'adaptation ont été envisagées dans le programme de mesures.

Tous les acteurs et usagers de l'eau sont concernés par les risques identifiés par l'étude de vulnérabilité du territoire : les inondations, les sécheresses, la submersion marine et le stress hydrique. L'Office de l'eau Guadeloupe s'adapte à cette nouvelle donne imposée et met désormais en œuvre plusieurs actions notamment dans le cadre du plan pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan eau). D'ailleurs, le renforcement du Plan eau pour la préservation de la ressource en eau face au changement climatique est devenu un axe majeur du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Celui-ci définit un plan d'actions pour adapter les territoires aux impacts visibles et attendus du changement climatique.

Depuis le mois de mars, l'Office de l'eau a souhaité également inciter tous les acteurs territoriaux, et tout particulièrement les collectivités territoriales à intégrer les enjeux du changement climatique. Pour ce faire plusieurs actions transversales et partenariales devront être mises en œuvre conformément au SDAGE et/ou au PNACC 3. Elles s'articuleront particulièrement autour des axes suivants :

- ✓ Le renforcement de l'accompagnement et du partenariat ;
- ✓ La sensibilisation globale aux enjeux ;
- ✓ L'accompagnement des politiques d'adaptation face aux événements climatiques majeurs plus fréquents.

A. RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU PARTENARIAT

➤ Élaboration d'outils pour améliorer l'acquisition et la diffusion de connaissances

-Afin de structurer notre intervention et notre accompagnement, plusieurs axes ont été définis avec pour objectifs d'inciter les acteurs et les décideurs à intégrer les nouveaux enjeux dans leurs stratégies afin de faciliter le déploiement d'actions sur le terrain :

- ✓ Favoriser la connaissance scientifique du risque climatique et la formation d'une expertise institutionnelle eau/climat (groupe de réflexion, études prospectives, diffusion des connaissances scientifiques) ;
- ✓ Élaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique (panorama des politiques d'adaptation, axes d'intervention et financement) ;
- ✓ L'animation d'un réseau local (rencontres de partenaires, instance de concertation) ;
- ✓ La communication et la sensibilisation (outils pédagogiques, séminaire, production de supports, évènements) ;
- ✓ La formation auprès des acteurs et du public (recensement des besoins, programme de formation) ;
- ✓ L'identification des dispositifs financiers mobilisables (panorama des financements existants) ;
- ✓ Prendre en compte la vulnérabilité à certains risques liés à l'eau aggravés par le changement climatique (accompagnement de la compétence GEMAPI, déploiement des PAPI) ;
- ✓ Promouvoir les solutions fondées sur la nature (lutte contre les changements climatiques et la gestion des risques inondations).

-Un document intitulé "Panorama des politiques publiques d'adaptation au changement climatique" a été rédigé afin de donner une vue d'ensemble des textes applicable en matière de politiques d'adaptation au changement climatique. Il n'a pas vocation à recenser tous les textes réglementaires. Il est davantage conçu pour retrouver les principaux textes ainsi que leur chronologie et évolution qui ont conduit à la réglementation relative à l'adaptation au changement climatique. Ainsi, le lecteur est invité à parcourir le panorama, puis selon ses besoins à approfondir les recherches en se dirigeant vers les sites Internet concernés. Ce document est accompagné d'un schéma "Adaptation des territoires au changement climatique" selon plusieurs échelons (international, européen, national, local).

-Un fichier identifiant les "Principaux dispositifs d'aides pour l'adaptation au changement climatique" a été élaboré afin de mettre à disposition des partenaires les différents moyens financiers à mobiliser dans leur démarche d'adaptation (national, Europe, international, local). Il prend également en compte la prévention des inondation (volets PAPI/GEMAPI). Selon le cas, ce fichier pourrait faire l'objet d'une "carte des financements et financeurs".

➤ Renforcement du partenariat pour une offre de moyens et d'expertise mutualisée

-Le déficit de moyens et d'expertise peut constituer un frein pour l'élaboration de stratégies et d'actions opérationnelles notamment pour certaines collectivités. L'Office de l'eau a souhaité renforcer sa coopération avec certains acteurs

institutionnels tels que la DEAL ou le CEREMA afin de structurer l'accompagnement des collectivités.

En 2024, l'Office de l'eau et la DEAL ont émis la volonté de se mobiliser conjointement sur :

- ✓ L'identification des actions communes dans le cadre de la GEMAPI ;
- ✓ Le partage des informations sur la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire, de supports de communication sur la GEMAPI pour diffusion ;
- ✓ La mobilisation de financement sur les projets des EPCI ;
- ✓ La programmation de rencontres pour mutualisation des interventions sur les dossiers d'aides réceptionnés ;
- ✓ La collaboration pour la diffusion de la Note informative GEMAPI de la DEAL. L'OE a contribué à la note informative N°3 : financements et appui technique/focus biodiversité (mission n°8).

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), poursuit le renforcement de sa présence auprès des territoires d'Outre-mer en implantant au 1er février 2024 une nouvelle agence en Guadeloupe. En complément de ses missions d'expertise et d'accompagnement, le Cerema est également un organisme de formation reconnu. Le périmètre de collaboration évoqué en 2024 comprend plusieurs thématiques qui pourront faire l'objet d'une convention :

- ✓ Les enjeux du dérèglement climatique (diagnostics)
- ✓ L'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la GEMAPI ;
- ✓ La définition des actions de formations (services, élus locaux) ;
- ✓ Expertises pluridisciplinaires : l'érosion des berges, l'eau et la nature en ville (désimperméabilisation, renaturation des sols), les solutions fondées sur la nature, les eaux non conventionnelles, GEPEU/ruissellement ;
- ✓ Le cas de la collectivité de Saint-Martin.

-La mission d'accompagnement a également consisté à participer à la mise en œuvre de projets partenariaux.

C'est ainsi que l'Office de l'eau s'est encore mobilisé pour assurer l'animation du comité de pilotage du séminaire MAPI 2024 (Milieux aquatiques et préventions des inondations). Ce comité devait coconstruire avec la DEAL et d'autres acteurs (Région, association des maires, EPCI volontaires, CNFPT, SMGEAG, OFB) l'organisation de l'évènement à destination des élus et techniciens des collectivités et agents des organismes publics. L'approche Citoyens était l'axe central pour ce 4ième séminaire : comment informer la population sur le risque inondation, de la gestion de crise à la prévention et comment accompagner la protection de la population face au risque inondation. Il s'agissait également de dresser un état d'avancement de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire.

Pour l'Office de l'eau, c'était aussi l'opportunité de rappeler la forte relation entre les deux problématiques, "GEMA" et "PI". Certains EPCI n'appréhendraient pas la GEMAPI comme un tout et ont perception différente de ces deux volets (priorité, complexité, coût). Les enjeux de la gestion des milieux aquatiques seraient plus complexes que ceux de la prévention des inondations et le rapport coût/bénéfices moins évident.

L'édition prévue en décembre 2024 a été reportée en mars 2025.



Rolls-up sur la thématique de la GEMAPI et la restauration des mares

Par ailleurs, l'Office de l'eau participe au COPIL d'un projet de 27 mois porté par l'ADEME qui consiste à accompagner le secteur touristique. C'est ainsi que plusieurs sites de la Guadeloupe et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade) ayant une forte affluence touristique, bénéficieront de l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre opérationnelle et technique de leur démarche d'adaptation au changement climatique. La mission prioritaire sera de réaliser un diagnostic de vulnérabilité et un plan d'action d'adaptation au changement climatique. Dix sites ont été pré-identifiés et doivent faire l'objet d'une validation par l'ensemble des membres du Copil selon plusieurs critères : sites publics, forte fréquentation, sites faisant l'objet d'un suivi et d'un comptage, gestionnaires de sites identifiés). Dans le cadre de l'étude de chaque site, des groupes de travail pilotés par le prestataire seront associés.

Pour l'Office de l'eau, le changement climatique et le tourisme sont deux pressions étudiées dans le cadre de l'état des lieux. Parmi les sites pré-identifiés, on recense des milieux aquatiques qui pour certains sont suivis au titre de la DCE (exemple de la Cascade aux Écrevisses) ; des données relatives aux Évaluations d'État Environnementales (EEE) pourraient utilement être valorisées.

Le marché relatif à la réalisation de l'étude a été attribué en novembre 2024.

B. SENSIBILISATION GLOBALE AUX ENJEUX

Cet axe englobe la mission de formation et d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dévolue par le Code de l'environnement aux Offices de l'eau.

L'Office de l'eau intervient en appui à la formation des acteurs de l'eau. Cette mission permet de contribuer au développement des formations spécifiques au territoire dans le domaine d'intervention (eau et milieux aquatiques) en collaboration avec des professionnels de la formation. Des collaborations existent déjà avec plusieurs organismes de formation tel que l'Office international de l'eau (OIEAU). En 2024, d'autres partenaires ont été identifiés et contactés afin de déployer l'offre à destination notamment des collectivités territoriales :

- ✓ La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) : Cette association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau, apporte un accompagnement diversifié à ses adhérents dans le domaine du cycle de l'eau : expertise juridique et technique, organisation d'évènements, mise en réseau et partage de retours d'expérience, ressources documentaires, veille juridique et représentation des intérêts de ses membres auprès des ministères et des parlementaires. La FNCCR déploie depuis 2012, une activité de formation auprès des agents des collectivités (certification Qualiopi). Les premières formations concerteront l'accompagnement à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.
- ✓ Le Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) : cette association constituée de techniciens, d'élus et d'une équipe d'expert est aujourd'hui un acteur majeur de la prévention des inondations. Il accompagne les acteurs pour l'élaboration et la mise en œuvre de formations dans le domaine de la gestion et la prévention du risque d'inondation. Les formations prévues avec cet organisme concerteront les outils de sensibilisation de la population.

C. ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES D'ADAPTATION FACE AUX EVENEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS PLUS FREQUENTS.

En 2018, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a rendu obligatoire la prise en charge par la sphère publique de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), et l'a confiée au bloc communal. On observe une structuration progressive de la compétence GEMAPI par les EPCI (6) qui l'exercent en propre. Le SGAGE 2022-2027 prévoit de poursuivre l'accompagnement des collectivités pour l'organisation et la mise en œuvre de la GEMAPI.

L'Office de l'eau a apporté un appui aux collectivités en relation avec les partenaires en participant notamment aux COPIL GEMAPI/PAPI afin de mieux comprendre la manière dont est mise en œuvre cette compétence et comment l'accompagner au mieux. Il a soutenu financièrement leurs actions dans le cadre du PPI 2019-2024 :

- ✓ Études/diagnostics ;
- ✓ Conseil et assistance technique ;

- ✓ Information, communication, sensibilisation et formation ;
- ✓ Élaboration de plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau.

Au titre de 2024, l'Office de l'eau a alloué pour la mise en œuvre de la GEMAPI par les EPCI et le déploiement des PAPI, 570 000€ :

- ✓ Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : 330 000€
- ✓ Projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la compétence GEMAPI et élaboration du programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) et du programme d'études préalable (PEP) : 240 000€.

Depuis 2015, 864 965€ ont été alloués pour un coût global de 5 540 889,11€.

Il est proposé de poursuivre et élargir l'aide aux projets de communication visant notamment à sensibiliser le public sur les enjeux GEMAPI. En effet, la communication devient un enjeu en particulier lorsqu'il s'agit d'expliquer aux habitants l'utilisation de la taxe GEMAPI par le financement d'actions concrètes.

3.4 OBSERVATOIRE DE L'EAU

A. SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Les informations présentées sur le site internet de l'Observatoire ont été mises à jour et les bases de données alimentées. Ainsi, à la fin de l'année 2024, le site permettait de consulter :

- 178 documents (+11 par rapport à 2023) ;
- 41 articles spécifiques sur des thématiques particulières (+20) ;
- 144 cartes statiques (+68) ;
- 4 cartographies dynamiques (+1).



En 2024, une charte de partage d'information avec l'Observatoire de l'Eau a été validée puis transmise aux différents partenaires impliqués dans l'élaboration des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement. La CCMG est le premier partenaire à l'avoir signée.

B. ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT 2023 DES « CHIFFRES CLÉS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Le séminaire de restitution de l'édition 2023 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement a été organisé par l'Office de l'Eau le vendredi 9 février 2024, depuis la salle Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau à Basse-Terre. Retransmis en visio-conférence et en facebook live, cet événement a rassemblé les différents partenaires impliqués dans l'élaboration des chiffres clés, à savoir l'Office de l'Eau, l'Office Français de la Biodiversité, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État, l'Agence Régionale de Santé, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe et la Communauté de Communes de Marie-Galante.



Séminaire de restitution de l'édition 2023 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

Le séminaire était décomposé en deux parties :

- 1) Présentation des données consolidées de l'année 2022 :
 - la ressource en eau, son état et à son utilisation en Guadeloupe ;
 - le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement (au travers d'indicateurs portant sur l'organisation, la gestion, la tarification et la performance globale de ces services).
- 2) Présentation du bilan des opérations menées en 2023 par le SMGEAG, la Région et le Département, ainsi que par la CCMG.

En termes d'affluence, sur un total de 102 inscriptions (+21 par rapport au séminaire de l'édition 2022), le séminaire aura été suivi en visio-conférence par 69 participants (+16) (hors facebook live).

C. PILOTAGE DE LA PUBLICATION 2024 DES « CHIFFRES CLÉS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Comme chaque année, l'Office de l'Eau a piloté la nouvelle publication des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe. Ce document, de 84 pages, présente les données réglementaires que les autorités organisatrices des services d'eau et d'assainissement renseignent annuellement dans le Système d'Information

des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), ainsi que sur les informations produites ou détenues par les différents partenaires impliqués ainsi que par les délégataires (Karuker'ô, Eaux'Nodis et Saur Guadeloupe).

Pour cette publication 2024, les données consolidées qui ont été présentées sont celles relatives à 2022, 1^{ère} année de plein exercice du SMGEAG, marquée notamment par le passage de la tempête Fiona. Des encarts présents tout au long du document, ainsi qu'une dernière partie présentant les opérations en cours, ont permis de présenter également des informations et des actions plus actuelles, parmi lesquelles on peut citer les avancées des études relatives au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du SMGEAG, le projet de recherche de nouvelles ressources en eau sur l'île de Basse-Terre ou encore l'évolution à venir des taux des redevances de l'Office de l'Eau.



Couverture de l'édition 2024 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

D. ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT 2024 DES « CHIFFRES CLÉS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Pour cette nouvelle publication, le format de restitution du rapport des chiffres clés a été remplacé par une conférence de presse rassemblant les représentants des différentes structures impliquées. Le but de cette évolution était de proposer un format plus synthétique et plus court, en limitant le nombre d'intervenants et en permettant, grâce à une organisation moins contraignante, de programmer la restitution en fin d'année plutôt qu'en début d'année suivante, comme cela était le cas auparavant.

Cette conférence de presse s'est tenue le mercredi 11 décembre 2024 à 10h et aura permis d'annoncer la sortie du nouveau rapport des chiffres clés, d'exposer de

manière synthétique les points marquants à retenir de cette nouvelle édition ainsi que les actions importantes menées par chaque structure pour améliorer la situation de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.



Conférence de presse de l'édition 2024 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

E. TRAVAUX MENÉS EN TRANSVERSALITÉ

L'Observatoire de l'Eau intervient en appui des différentes équipes de l'Office de l'Eau, en réalisant des analyses cartographiques, des synthèses de données, et en préparant des supports de communication sur les thématiques de l'eau potable, de l'assainissement ou des milieux aquatiques.

L'observatoire a fait part de son expertise terrain pour l'identification de points de prélèvement pertinents sur les ravines et canaux de Grande-Terre et de Marie-Galante, dans l'optique de la mise en place d'un suivi complémentaire DCE sur ces îles.

Par ailleurs, l'Office de l'Eau travaillant actuellement sur l'élaboration du prochain état des lieux des masses d'eau de Guadeloupe (étude qui sera finalisée à la fin de l'année 2025), l'observatoire a réalisé une analyse des données acquises sur les cours d'eau de Guadeloupe dans le cadre de la Directive Cadre Européenne (analyse des contaminations par des pollutions chimiques relevées depuis 2016).

3.5 LES SUBVENTIONS ET AIDES

A. LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

En 2024, **36 nouvelles demandes de subventions** ont été enregistrées et étaient éligibles au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024.

**Figure N°1 : Répartition des demandes de subventions en fonction actions du PPI
2019-2024**

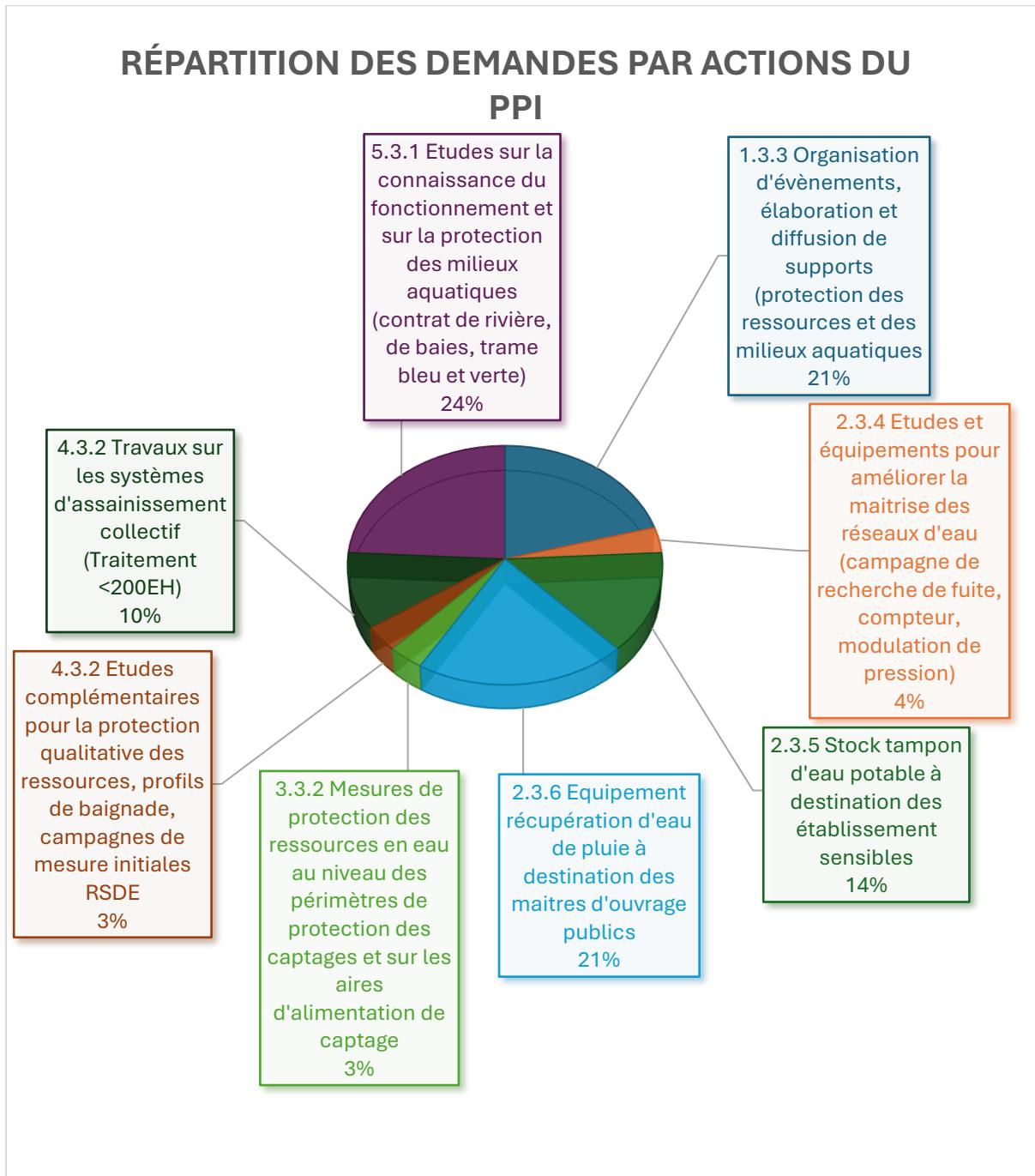
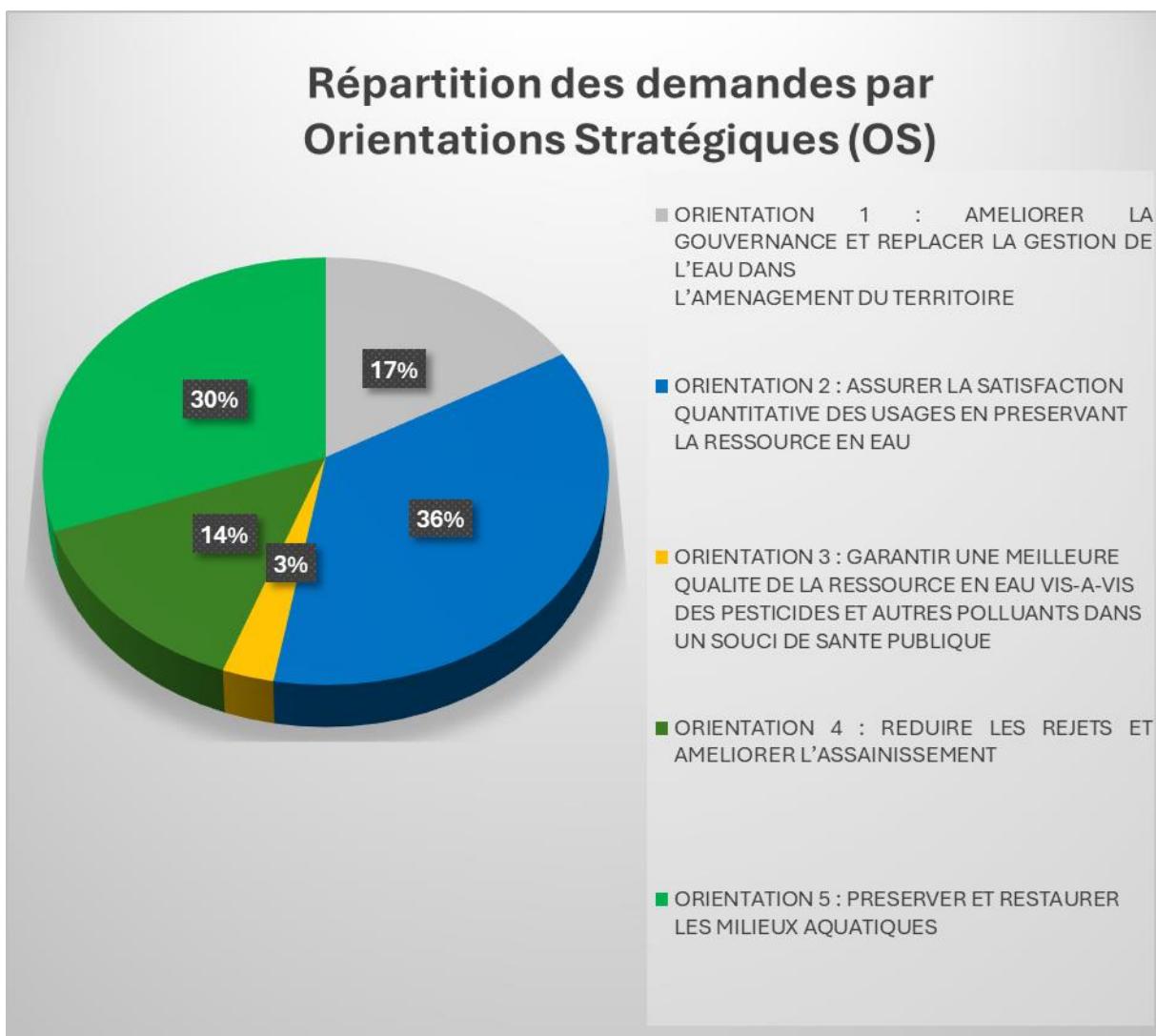


Figure N°2 : Répartition des demandes de subventions en fonction des Orientations stratégiques du PPI 2019-2024 et du SDAGE



- 36% des demandes concernent le stockage d'eau potable ou la récupération d'eau de pluie.
- 30% sont relatifs à des études et/ou des opérations de préservation des milieux aquatiques et de réhabilitation de zones humides (étangs, mares)
- 17% des demandes concernent l'organisation de manifestations d'information et de sensibilisation sur la préservation des milieux aquatiques.
- 14% des demandes concernent la réhabilitation de systèmes d'assainissement (mini station d'épuration) de résidences privées

B. LES AIDES ACCORDEES

La procédure d'instruction des demandes de subventions a permis un traitement de **56 dossiers**.

Pour rappel ces dossiers ont été présentés soit :

- à la Direction pour les demandes inférieures à 1000 euros
- à la Commission d'Attribution des Aides pour les demandes comprises entre 1000 et 70 000 euros,
- au Conseil d'Administration pour les demandes supérieures à 70 000 euros.

Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2024 est de **11 618 477,86 euros**.

Tableau N°1 : Montants de subventions attribuées

Organes de décisions	Montant d'Aides
Conseil d'Administration (CA)	10 953 424,25
Commission d'Attribution des Aides (CAA)	665 053,61 €
TOTAL	11 618 477,86 €

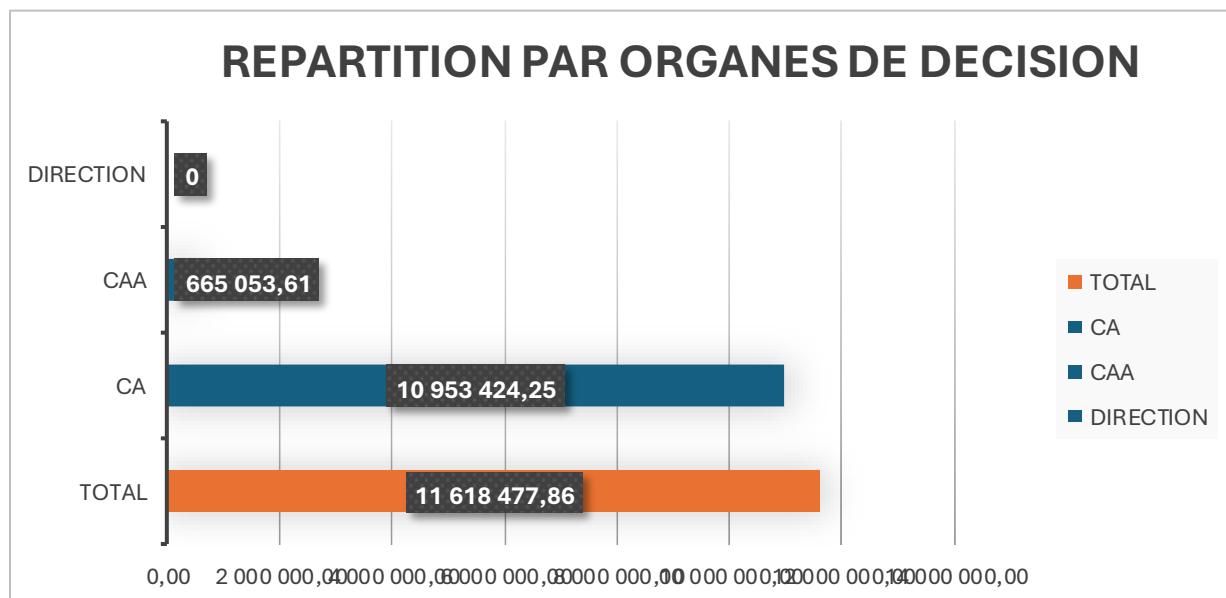
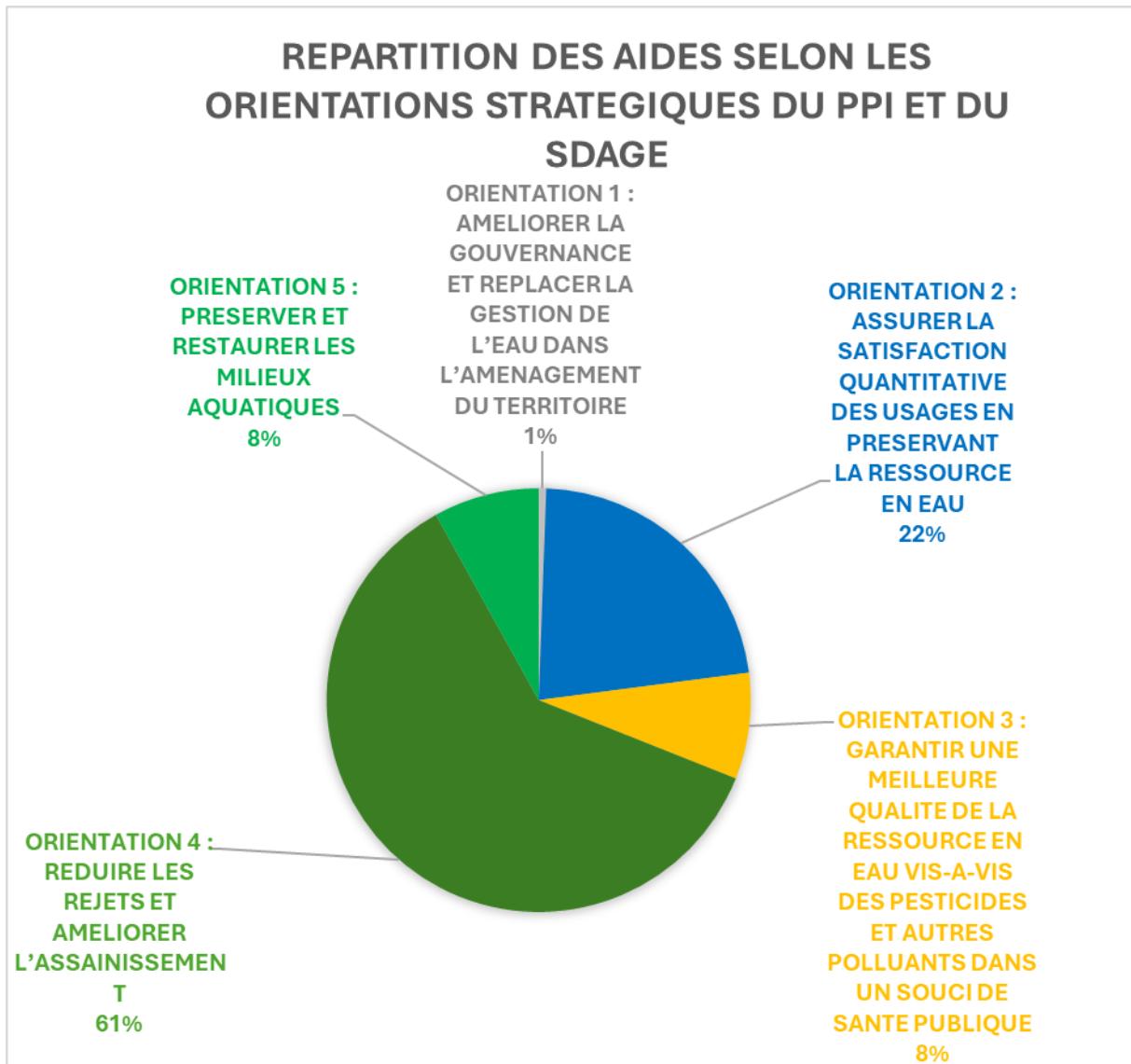


Figure N°3 : Répartition des aides en fonction des orientations stratégiques



En 2024, l'Office de l'Eau a accompagné la réhabilitation et la mise aux normes des stations d'épuration supérieurs à 2000 équivalents-habitants de Baillif, de Petit Bourg et de Goyave appartenant au SMGEAG.

Les subventions de l'Office de l'Eau Guadeloupe ont également été fléchés sur des opérations de réhabilitation de petites stations d'épuration privées des lotisseurs et bailleurs sociaux et de réduction des rejets polluants des activités industrielles et agricoles soit 61% des aides attribuées pour un montant de 7 017 378 euros.

La poursuite de la mise en place des dispositifs de stockage d'eau dans les établissements sensibles (écoles, hôpitaux, ehpad) a été une action forte du programme d'aide 2024 de même que la récupération des eaux de pluie. Le Plan de Renouvellement des Compteurs AEP (PRC) pour les usagers du SMGEAG et les opérations d'amélioration des performances des réseaux d'eau potable inscrites au

Contrat de Progrès de la CCMG ont également été accompagnés techniquement et financièrement par l'Office.

L'Office de l'Eau a cofinancé les schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), d'Assainissement (SDA) et de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) du SMGEAG. Les aides sur la thématique EAU POTABLE et RESSOURCES EAU représentent ainsi 22% des aides attribuées pour un montant de 2597245.57 euros.

La protection des captages vis-à-vis des pesticides et autres polluants (études de régularisation, collecte des produits phytopharmaceutiques) représentent 8% des subventions soit 941240 euros.

Les études et opérations de connaissances, de préservations des milieux aquatiques, de prise en main de la compétence GEMAPI représentent 8% des subventions attribuées soit 936 113 euros.

Enfin les autres aides concernent les opérations de sensibilisation en partenariat avec les associations et une action de coopération Internationale (projet CARIBSAN) pour la valorisation des Filtres Plantés de Végétaux (FPV) pour un montant de 126 500 euros (1%).

Figure N°4 : Répartition des aides en fonction des actions

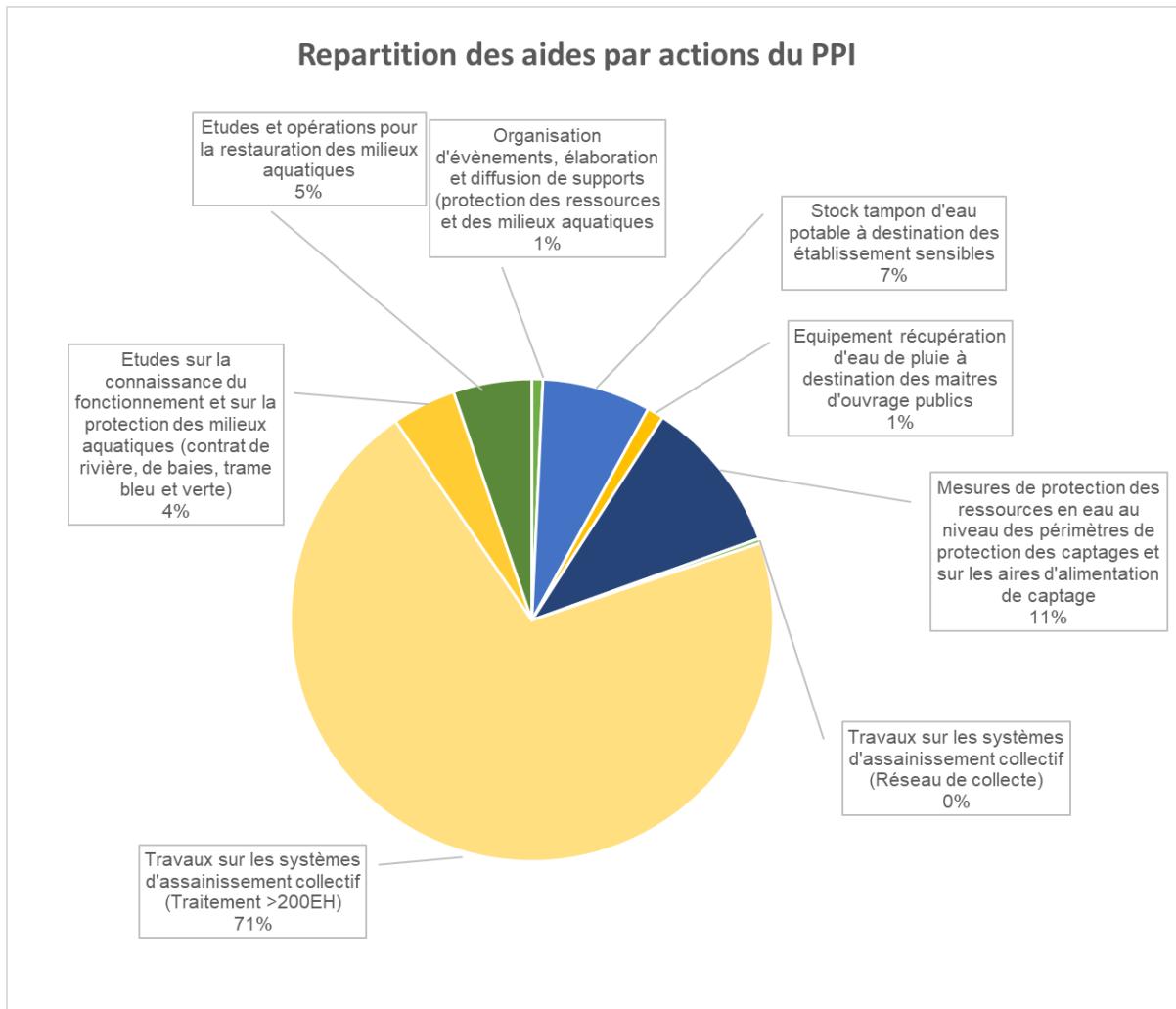


Tableau N°2 : Montants de subventions par types de bénéficiaires

Types de Bénéficiaires	Montants
Communes	140 982,65 €
Communautés de communes, Communautés d'agglomérations	1 391 757,00 €
Etablissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial et établissements publics locaux et nationaux de santé, de recherche et d'enseignement,	9 100 389,68 €
Organismes publics	35 000,00 €
Structures privées	541 713,80 €
Associations	373 346,93 €
Etablissements scolaires	35 287,80 €
Montant Total de subventions en 2024	11 618 477,86 €

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'engagement de l'Office de l'Eau Guadeloupe dans la résolution de la crise de l'Eau Potable et de l'Assainissement que connaît le territoire guadeloupéen via l'accompagnement financier de la Programmation Pluriannuelle d'investissement 2024-2027 du SMGEAG et du Contrat de Progrès de la CCMG.

Figure N°5 : Répartition des aides en fonction des bénéficiaires

